

REPUBLIQUE DU SENEGAL



UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

Pour un processus de Plan National d'Adaptation qui répond aux questions de genre au Sénégal

Ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la transition écologique
Direction de l'Environnement et des Établissements classes

février 2024



© 2024 Ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Transition Écologique, Sénégal

Tous droits réservés à l'égard de toute forme de reproduction ou traduction commerciale ou à but lucratif.

Ce rapport est le résultat d'une initiative conjointe entre le ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique à travers la Direction de l'Environnement et des Établissements Classés – Division Changement Climatique et le Réseau mondial de PNA.

MEDDTE. (2023). *Pour un processus de Plan National d'Adaptation qui répond aux questions de genre au Sénégal*. Gouvernement du Sénégal. Auteure : Salimata Ba.

Photos : Femmes du GIE Amara d'Ingath Itikh de Salémata, Kédougou, soutenues par le projet PNA-FEM — Crédit : Mamadou SALL - Projet PNA FEM.

Concernant le Réseau mondial de PNA

Le Réseau mondial de PNA a été créé en 2014 pour soutenir les pays en développement dans l'avancement de leurs processus de Plan National d'Adaptation (PNA) et contribuer à accélérer les efforts d'adaptation à travers le monde. À cette fin, le Réseau facilite l'apprentissage et les échanges soutenus entre les pays du sud, soutient les actions menées au niveau national pour l'élaboration et la mise en œuvre des PNA et renforce l'appui bilatéral en faveur de l'adaptation et des secteurs sensibles au climat par la coordination des donateurs. Le Réseau est composé de représentants de plus de 150 pays impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre des PNA, ainsi que de 11 donateurs bilatéraux. Le Réseau est soutenu financièrement par l'Allemagne, l'Autriche, le Canada, les États-Unis et l'Irlande. Le Secrétariat est hébergé au sein de l'Institut international du développement durable. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site www.napglobalnetwork.org.

Toutes les opinions énoncées dans le présent document sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les politiques ou les opinions du Réseau mondial de PNA, de ses fondateurs ou de ses participants.

Remerciements

La présente analyse a été élaborée par Mme Salimata Ba. La consultante tient à remercier particulièrement Mme Dibor Sarr Faye, chargée de programme à la Direction de l'Environnement et des Établissements Classés qui a coordonné cette analyse et lui a permis de voir le jour, ainsi que tous les acteurs et actrices concernés par ce processus qui se sont rendus disponibles pour échanger et partager leurs connaissances sur les questions liées au genre et aux changements climatiques au Sénégal.



This project is undertaken with the financial support of:
Ce projet a été réalisé avec l'appui financier de :

Secretariat hosted by:
Secrétariat hébergé par :



Government of Ireland
International Development Programme

Pour un processus de Plan National d'Adaptation qui répond aux questions de genre au Sénégal

Ministère de l'Environnement, du Développement durable et de
la transition écologique

Direction de l'Environnement et des établissements classes

février 2024

Table of Contents

Introduction.....	1
1. Le statut du processus de PNA au Sénégal	4
1.1 Historique et caractéristiques du processus de PNA au Sénégal.....	4
1.2 Statut de l'intégration du genre dans le processus de PNA et en particulier les PNA sectoriels	4
1.2.1 Pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture.....	6
1.2.2 Le secteur des zones côtières	6
1.2.3 Les quatre secteurs de l'agriculture, la gestion des risques de catastrophes axée sur les inondations, la santé et les infrastructures de transport terrestre	7
2. Les impacts des changements climatiques et les capacités d'adaptation différenciés des hommes et des femmes dans leurs diversités au Sénégal	8
2.1 Le secteur de l'agriculture.....	8
2.2 Le secteur des pêches et de l'aquaculture	11
2.3 Le secteur des zones côtières.....	12
2.4 Le secteur de l'élevage.....	13
2.5 Le secteur de la biodiversité et du tourisme.....	14
2.6 Le secteur des ressources en eau.....	16
2.7 Le secteur de la gestion des risques de catastrophes axée sur les inondations.....	17
2.8 Le secteur de la santé.....	18
2.9 Le secteur des infrastructures de transport terrestre	18
3. Contexte politique et institutionnel pour un processus de PNA qui répond aux questions de genre au Sénégal.....	19
3.1 Le cadre politique et juridique	19
3.2 Le cadre institutionnel.....	23
3.3 Forces, faiblesses et opportunités des cadres institutionnel et politique.....	26
4. Recommandations pour un processus de PNA qui répond aux questions de genre.....	28
4.1 Recommandations pour une meilleure prise en compte du genre dans la préparation, la mise en œuvre et le système de suivi-évaluation-apprentissage du PNA	28
4.2 Recommandations pour une prise en compte du genre dans la prochaine CDN et les priorités d'adaptation des secteurs.....	35
Conclusion.....	40
Références	41
Annexes	46
Annexe 1 – Liste des institutions rencontrées	46
Annexe 2 – Options d'adaptation par secteur retenues dans la CDN	48

Liste des acronymes

ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
CCGIZC	Changement Climatique et Gestion Intégrée des Zones Côtières
CCNUCC	Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CGE	Cellule Genre et Équité
CGIAR	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
COMNACC	Comité National sur les Changements Climatiques
COMRECC	Comités Régionaux sur les Changements Climatiques
DCC	Division Changement Climatique
DEEC	Direction de l'Environnement et des Établissements Classés
DEEG	Direction de l'Équité et l'Égalité de Genre
DPPD	Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
GDT	Gestion durable des terres
GIZ	Agence de coopération internationale allemande pour le développement
MEDDTE	Ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Transition écologique
MFB	Ministère des Finances et du Budget
MFFPE	Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection des enfants
ODD	Objectifs de Développement Durable
PAES	Plan d'Action pour l'Égalité des Sexes
PANA	Programme d'Action National pour l'Adaptation
PANGC	Plan d'Action National Genre et Climat
PNA	Plan National d'Adaptation
PNA-FEM	Projet d'appui au PNA du Sénégal
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PSE	Plan Sénégal Émergent
PTF	Partenaires techniques et financiers
SGEDD	Stratégie Genre de l'Environnement et du Développement Durable
SNEEG	Stratégie Nationale pour l'Équité et l'Égalité de genre
SNEEG2	Deuxième Stratégie Nationale pour l'Équité et l'Égalité de genre
USAID	Agence américaine pour le développement international

Introduction

Depuis les années 1960, la température moyenne et le nombre de jours chauds ont augmenté au Sénégal à cause des changements climatiques. D'ici à 2060, la température devrait continuer à augmenter – entre 1,1 et 3,1 degrés Celsius – et le nombre de jours et nuits chauds aussi. Le niveau de la mer pourrait aussi augmenter d'un mètre d'ici à 2100 et les fortes pluies devraient être plus fréquentes (USAID, 2017). Alors que 67 % de la population sénégalaise vit sur la côte et que l'agriculture – secteur très sensible aux changements climatiques – emploie plus de 70 % de la main d'œuvre, les changements climatiques vont fortement impacter les populations et systèmes de production ruraux et urbains (USAID, 2017). Le Sénégal est ainsi classé 137ème sur 185 selon l'index de vulnérabilité aux changements climatiques ND-GAIN (2021). Certaines catégories de populations, particulièrement les femmes, compte tenu des discriminations de genre qu'elles subissent, sont souvent les plus vulnérables (Pörtner et al., 2022).

Pour faire face aux conséquences des changements climatiques, le Sénégal, conformément à ses engagements dans le cadre de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), a démarré son processus de Plan National d'Adaptation (PNA) à partir de 2015. Le PNA a pour objectif global d'établir et de mettre en œuvre un ensemble de mesures pour le renforcement de la résilience des écosystèmes et des populations les plus vulnérables, dont les femmes, face aux effets néfastes de la variabilité et des changements climatiques. Le PNA est un processus stratégique qui permet aux pays d'établir et de répondre à leurs priorités à moyen et long terme pour s'adapter aux changements climatiques (Hammill, Dekens & Dazé, 2020). Il vise à intégrer l'adaptation de façon cohérente dans l'ensemble du processus de planification du développement (CCNUCC, 2011). Pour mener à bien ce processus, le Sénégal a adopté une démarche sectorielle et participative, sous la coordination du ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Transition écologique (MEDDTE). À cet effet, un cadre institutionnel de coordination et de suivi du processus de PNA a été mis en place. Une feuille de route a été élaborée et les secteurs prioritaires ont été identifiés sur la base de l'analyse du Programme d'Action National pour l'Adaptation (PANA) (Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature, 2006), de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) (République du Sénégal, 2020) et des priorités du Plan Sénégal Émergent (PSE) 2014 – 2035. Pour être efficace, le processus de PNA doit intégrer un ensemble de caractéristiques, dont les questions de genre. Contrairement aux approches sensibles au genre, les approches qui répondent aux questions de genre examinent et abordent les normes, les rôles et les relations en matière de genre et cherchent à promouvoir activement l'égalité des genres (Réseau mondial de PNA & CCNUCC, 2019).

Dans cette perspective, le Sénégal a lancé la présente analyse de genre pour le processus de PNA. L'analyse de genre vise à examiner les différences et les inégalités entre les rôles, les normes et les statuts relatifs aux femmes et aux hommes, les rapports sociaux, les différents niveaux de pouvoir, les différents besoins, les contraintes et les opportunités et l'impact de ces différences

sur l'accès, le contrôle des ressources et la prise de décision équitable dans un contexte de politique et d'action climatiques pour la résilience et l'adaptation des communautés.

La présente étude est fondée sur le constat fait qu'à l'heure actuelle, les questions d'équité et d'égalité de genre ne sont pas encore bien prises en compte dans le processus de planification de l'adaptation au Sénégal. Une attention portée aux considérations liées au genre améliore l'efficacité du processus de PNA (Réseau mondial de PNA & CCNUCC, 2019) pour toutes les catégories de populations, notamment celles qui sont les plus impactées par les effets néfastes des changements climatiques, plus particulièrement les femmes, compte tenu de leur statut et de leurs rôles sociaux.

La finalité de l'exercice est d'orienter le processus de PNA et de renforcer les connaissances et les compétences des structures et des acteurs clés pour une meilleure prise en compte de l'équité et l'égalité de genre, aussi bien dans la démarche méthodologique que dans le choix des outils, des données à recueillir, des actions, des parties prenantes prioritaires et la répartition des investissements.

Sous l'égide de la Division Changement Climatique (DCC) de la Direction de l'Environnement et des Établissements Classés (DEEC) du MEDDTE, l'approche méthodologique a été articulée autour des démarches suivantes :

- L'analyse documentaire : Cette phase très importante a permis l'exploitation de documents dans les secteurs et les structures concernés par le processus de PNA, notamment ceux relatifs aux situations différenciées entre les hommes et les femmes.
- La tenue de rencontres et d'entretiens avec les parties prenantes clés du processus de PNA en vue de faire le point sur la prise en compte de l'équité et l'égalité de genre : Cette démarche a permis de recueillir de l'information auprès des partenaires techniques et financiers (PTF) et 13 points focaux climat et genre des ministères sectoriels, notamment ceux chargés de l'agriculture, de la pêche, de l'élevage, de la santé, de l'environnement, du genre et de l'eau et de l'assainissement.
- L'analyse du processus de PNA et des principaux documents produits dans ce cadre pour évaluer le niveau de prise en compte de l'équité et l'égalité de genre, notamment les dispositifs institutionnels aux niveaux national et sectoriel, les connaissances, les capacités des structures et des personnes clés, les procédures, les résultats, les contraintes et les opportunités.

Le croisement et la combinaison de ces différentes démarches méthodologiques ont permis de faire ressortir les points suivants en ce qui concerne les questions de genre :

- Le contexte national est favorable à la mise en place d'un processus de PNA qui répond aux questions de genre, car le Sénégal a institutionnalisé la prise en compte de l'équité et de l'égalité des genres dans tous les cadres politiques nationaux (notamment dans le cadre du PSE) et les secteurs prioritaires en matière d'adaptation aux changements climatiques.
- L'élaboration d'une étude de référence en matière de genre pour les secteurs de l'agriculture, de la santé, des infrastructures de transport routier et de la gestion des risques de catastrophe axée sur les inondations a permis de renforcer la prise en compte du genre dans le Projet d'Appui au PNA du Sénégal (PNA-FEM), mis en place par le Gouvernement du Sénégal avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

et du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). Cependant, beaucoup d'efforts restent à faire pour renforcer cette première prise en compte et l'étendre aux autres PNA sectoriels en cours d'élaboration. Les études déjà réalisées et les bonnes pratiques identifiées dans certains secteurs doivent notamment servir de modèles aux autres secteurs concernés par le processus de PNA.

- Les informations disponibles sur les liens entre l'adaptation et l'équité et l'égalité des genres doivent être mieux prises en compte afin de développer un PNA transformateur qui ne renforce pas les vulnérabilités des femmes.
- Les mesures primordiales à cibler devront davantage favoriser l'intégration des questions d'équité et d'égalité de genre dans le processus de PNA et leur prise en compte dans les politiques, programmes et projets en lien avec les changements climatiques dans les différents secteurs.
- La participation active des acteurs clés du genre dans le processus de PNA doit être davantage renforcée et institutionnalisée aux niveaux sectoriel et national.
- Plusieurs mesures clés doivent être appliquées au cours de la réactualisation et la mise en œuvre de la CDN afin de systématiquement prendre en compte l'équité et l'égalité entre les genres.

Cependant, il faut relever les limites de l'étude liée à la non-disponibilité de certaines structures ou personnes initialement ciblées pour les entretiens et la collecte de données.

Encadré 1. Le genre dans la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

La centralité du genre et la nécessité de lutter contre toutes les formes d'inégalité entre les sexes dans l'action climatique sont intégrées par l'ensemble des dispositions de la CCNUCC relatives à l'adaptation, notamment le Cadre de Cancún (CCNUCC, 2010) et l'Accord de Paris, qui appelle à des mesures d'adaptation qui répondent aux questions de genre (CCNUCC, 2015). Le genre est aussi parmi les principes directeurs clés du processus d'élaboration et d'exécution des PNA (CCNUCC, 2011).

Pour aller plus loin dans l'intégration du genre, le Programme de travail de Lima sur le genre a été mis en place lors de la 20e Conférence des Parties en 2014 et renouvelé deux ans plus tard, dans le but de favoriser des politiques et actions climatiques qui répondent aux questions de genre ainsi qu'une participation équilibrée des femmes et des hommes au sein de la Convention et des instances associées (CCNUCC, 2016). En 2017, la CCNUCC a établi le Plan d'Action pour l'Égalité des Sexes (PAES) qui vise à faire progresser la participation entière, égale et significative des femmes et à promouvoir une politique climatique qui répond aux questions de genre (CCNUCC, 2017).

Au cours de l'année 2019, le Programme de travail de Lima sur le genre et le PAES ont été examinés, aboutissant à l'adoption d'un programme et d'un plan d'action améliorés à la COP25 (CCNUCC, 2019). Ce nouvel engagement de cinq ans réaffirme l'importance des droits humains, de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes dans l'action climatique.

1. Le statut du processus de PNA au Sénégal

1.1 Historique et caractéristiques du processus de PNA au Sénégal

Le Gouvernement du Sénégal, conformément à ses engagements internationaux, avait élaboré en 2006 son PANA. En perspective de la COP21 de Paris, un document de politique climatique intitulé « Contribution Prévue Déterminée Nationale » avait été préparé en 2015 (devenu en 2020 la CDN) et intégrant à la fois les actions d'atténuation et d'adaptation. En 2015, le processus national de PNA a été lancé. Il adopte une démarche participative et de responsabilisation des secteurs prioritaires qui présentent plus de vulnérabilités face aux changements climatiques. Contrairement au PANA, qui était un document de planification sur le court terme, le PNA permet aux pays d'identifier et de répondre à leurs priorités à moyen et à long terme pour s'adapter aux changements climatiques (Hamill, Dekens & Dazé, 2020) en se fondant sur les scénarii développés par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, mais également sur les directives élaborées par le Groupe d'experts des pays les moins avancés.

Au Sénégal, neuf secteurs sont retenus comme étant les plus vulnérables face aux effets néfastes des changements climatiques. Il s'agit de la santé, de la pêche et de l'aquaculture, des zones côtières, de l'agriculture, de l'élevage, des ressources en eau, de la gestion des risques de catastrophes axée sur les inondations, de la biodiversité et du tourisme et des infrastructures de transports terrestres. Chaque secteur doit développer son PNA et contribuera à l'élaboration du document national de PNA. En effet, les PNA sectoriels constitueront la base du document national de PNA. À ce jour, le Sénégal a élaboré six PNA pour les secteurs de la pêche (2016), des zones côtières (2022), de l'agriculture, des infrastructures de transport terrestre, de la santé et de la gestion des risques de catastrophes axée sur les inondations (2023).

1.2 Statut de l'intégration du genre dans le processus de PNA et en particulier les PNA sectoriels

Depuis le démarrage du processus de PNA, plusieurs actions ont été mises en œuvre pour prendre en compte les questions de genre. Il s'agit notamment des actions suivantes :

- Le renforcement des capacités des cellules genre et du ministère en charge des questions de genre sur les changements climatiques et le PNA par l'Agence de coopération internationale allemande pour le développement (GIZ).
- La mise en œuvre d'importantes activités en faveur d'une prise en compte du genre dans le PNA sectoriel de la pêche et de l'aquaculture.
- L'élaboration d'un plan d'action sur le genre spécifique au processus de PNA pour les zones côtières grâce à un appui de l'Union européenne en mars 2021.

- La réalisation d'une étude de référence sur le genre et les changements climatiques au niveau national en 2021 pour les secteurs de l'agriculture, la santé, les infrastructures routières et la gestion des risques de catastrophes axée sur les inondations avec l'appui du PNA-FEM mis en œuvre par le MEDDTE en collaboration avec le PNUD de 2019 à 2023.
- La tenue d'un atelier de formation à destination des coordonnatrices des Cellules Genre et Équité (CGE) sectorielles sur les changements climatiques en 2022.
- L'élaboration du Plan d'Action National Genre et Climat (PANGC) en 2022 par la DEEC.

Le tableau 1 présente un aperçu du niveau de prise en compte du genre dans les différents PNA. De plus, les paragraphes qui suivent détaillent le niveau de prise en compte des six secteurs dont les PNA ont été finalisés.

Tableau 1. État du niveau de prise en compte du genre dans les PNA sectoriels

Secteur	Statut du PNA	Niveau d'intégration du genre selon les points focaux climat et genre rencontrés
Pêche et aquaculture	Finalisé en 2016	Bien pris en compte de façon transversale
Zones côtières	Finalisé en 2022	Pris en compte avec l'élaboration d'un plan d'action spécifique sur le genre
Santé	Finalisé en 2023	Non pris en compte, mais disponibilité d'une étude de référence sur le genre et le climat qui doit être intégrée
Agriculture	Finalisé en 2023	Faiblement pris en compte, mais disponibilité d'une étude de référence sur le genre et le climat qui doit être davantage intégrée
Gestion des risques de catastrophes axée sur les inondations	Finalisé en 2023	Faiblement pris en compte, mais disponibilité d'une étude de référence sur le genre et le climat qui doit être davantage intégrée
Infrastructures de transport terrestre	Finalisé en 2023	Faiblement pris en compte, mais disponibilité d'une étude de référence sur le genre et le climat qui doit être davantage intégrée
Ressources en eau	Prévu pour 2024	La prise en compte est envisagée en collaboration avec la CGE
Biodiversité et tourisme	Prévu pour 2024	La prise en compte est envisagée en collaboration avec la CGE
Élevage	Prévu pour 2024	La prise en compte est envisagée en collaboration avec la CGE

1.2.1 Pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture

Le PNA sectoriel a été élaboré en 2016 avec l'appui du projet de cogestion durable des pêcheries au Sénégal de l'Agence américaine pour le développement international (USAID). Il a servi de test pour le lancement du processus national et a été un véritable cas d'école pour le mécanisme national et tous les autres secteurs. Les étapes suivantes ont été réalisées :

- a) Une phase préparatoire axée sur l'analyse des vulnérabilités avec les parties prenantes, dont les organisations communautaires et faïtières, notamment de femmes.
- b) Le renforcement des capacités en genre des dispositifs institutionnels de conduite du processus de PNA, notamment le mécanisme national et local.
- c) L'identification des options prioritaires d'adaptation et leur hiérarchisation : à ce niveau, 19 mesures ont été retenues, classées et notées en fonction de cinq critères pertinents.

Il est noté l'inscription du point « L'amélioration de la résilience des femmes actives dans le secteur à travers le renforcement de leur pouvoir économique, social et politique » qui a été classé au huitième rang sur la base des cinq critères suivants :

- L'impact positif sur la durabilité des ressources
 - L'urgence d'action
 - L'impact socio-économique
 - La pertinence
 - Le coût
- d) L'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre : Celle-ci intègre la mobilisation des ressources, les organes de gouvernance et un cadre de suivi-évaluation, mais ne précise pas les indicateurs relatifs au genre.

Certes, il faut magnifier et tirer parti de la prise en compte transversale des questions de genre durant les phases préparatoires et de formulation avec la consultation des parties prenantes principales, parmi lesquelles on compte les organisations de femmes du secteur. Cependant, pour un suivi du genre, au-delà de l'appui des PTF, des indicateurs de résultats doivent être élaborés grâce à la mise en place d'un mécanisme de collaboration entre le point focal climat qui coordonne le processus de mise en œuvre et de suivi-évaluation du PNA et la responsable de la CGE du ministère des Pêches et de l'Économie maritime qui n'est jusqu'à présent pas intégrée dans le processus au niveau ministériel.

1.2.2 Le secteur des zones côtières

Le processus de PNA est porté par le MEDDTE à travers la DEEC qui a mis en place un projet appuyé par l'Union européenne. Le projet s'intitule « Changement Climatique et Gestion Intégrée des Zones côtières » (CCGIZC) et a réalisé en mars 2021 une étude sur le genre intitulée « État des lieux en termes de prise en compte du genre et résilience climatique dans les projets et documents de planification » (Ministère de l'Environnement et du Développement durable, 2021). L'étude met en exergue les faiblesses des acteurs clés institutionnels et communautaires en termes de

compréhension du concept et des capacités pour une opérationnalisation du genre. L'élaboration d'un plan d'action en matière de genre pour la résilience dans les zones côtières en 2021 a été proposée afin de prendre en compte le genre dans les programmes de résilience des écosystèmes côtiers. Cependant, ce plan doit être mieux articulé aux études de vulnérabilités. Également pour favoriser son opérationnalisation, des mesures doivent être prises pour sa vulgarisation auprès des acteurs clés du climat, du genre et des partenaires au développement.

1.2.3 Les quatre secteurs de l'agriculture, la gestion des risques de catastrophes axée sur les inondations, la santé et les infrastructures de transport terrestre

Le projet PNA-FEM a pour objectif global de renforcer la capacité des ministères sectoriels et des administrations locales à mieux évaluer les implications des changements climatiques et à adapter les politiques et les budgets existants en matière d'intégration des risques et de mesures d'adaptation aux changements climatiques à moyen et long terme.

Le Projet PNA-FEM a réalisé les activités suivantes :

- Le renforcement des capacités des acteurs aux niveaux national et local sur la gestion des risques climatiques et de la finance climatique.
- Le renforcement des capacités des institutions de recherche à travers la mise à disposition de stations hydrométéorologiques (Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie ainsi que la Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau).
- Le renforcement des capacités techniques des Comités Régionaux sur les Changements Climatiques (COMRECC) à soutenir les projets d'adaptation au niveau local.
- Le renforcement des capacités sectorielles sur les outils d'intégration de l'adaptation aux changements climatiques.
- L'élaboration de quatre études sectorielles de vulnérabilités aux changements climatiques sensibles aux questions de genre et de cinq études de vulnérabilité régionales (les villes de Saint-Louis et Matam et les régions de Kédougou, Kaffrine et Ziguinchor).

Sur les questions de genre dans le processus de PNA, le projet a mis en œuvre les actions suivantes :

- Le renforcement du processus d'articulation de l'adaptation aux changements climatiques aux questions de genre dans 10 plans de développement au niveau communal.
- La réalisation d'une étude de référence sur le genre et les changements climatiques sur quatre secteurs : la santé, l'agriculture, la gestion des risques de catastrophes liées aux inondations et les infrastructures de transport terrestre (Gaye, 2021).
- Le renforcement des capacités des CGE sur l'adaptation aux changements climatiques.
- L'appui à la formulation du PANGC en cours de validation.
- Le financement de trois micro-projets, dont deux sont composés à plus de 90 % de femmes.

2. Les impacts des changements climatiques et les capacités d'adaptation différenciés des hommes et des femmes dans leurs diversités au Sénégal

Le Sénégal est parmi les pays où les inégalités de genre sont encore particulièrement fortes. En 2021, il se classait 131^e sur 191 avec un score de 0,530 selon l'indice d'inégalité de genre (United Nations Development Programme, 2021). L'indice du genre dans les Objectifs de Développement Durable (ODD) montre aussi que le genre est considéré très faiblement dans l'ODD 13 sur la lutte contre les changements climatiques au Sénégal avec un score de 46,1 – qui est cependant en augmentation par rapport à 2015 (Equal Measures 2030, 2022). L'encadré 2 résume les principales inégalités de genre dans le pays et les paragraphes qui suivent détaillent les inégalités de genre pour les secteurs prioritaires de l'adaptation.

2.1 Le secteur de l'agriculture

Les inégalités entre les hommes et les femmes persistent dans le secteur de l'agriculture et une bonne analyse des contraintes à la participation des femmes et des obstacles sexospécifiques est cruciale pour s'assurer de promouvoir une agriculture qui répond aux enjeux de l'adaptation et aux questions de genre.

Dans le cadre de la réduction des inégalités de genre au niveau des activités agricoles, l'État du Sénégal à travers la Circulaire N° 0989 du 5 juin 2018 du ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural aujourd'hui le ministère de l'Agriculture, de l'Équipement rural et de la Souveraineté alimentaire) (République du Sénégal, 2018) a institutionnalisé les mesures suivantes :

- Affecter un quota d'au moins 15 % des aménagements à réaliser à partir des eaux de surface et 20 % des aménagements à réaliser à partir des eaux souterraines aux femmes
- Allouer au moins 20 % des engrais subventionnés aux femmes
- Doter au moins 20 % des semences certifiées R1 de riz et des semences d'arachides aux femmes
- Attribuer au moins 10 % des tracteurs subventionnés aux femmes
- Allouer au minimum 40 % du financement agricole aux femmes
- Attribuer au moins 20 % des projets de recherches agricoles financés aux femmes
- Porter à 20 % le taux de représentation des femmes aux instances de décision

Encadré 2. Principales inégalités basées sur le genre à prendre en compte au Sénégal

- **L'insuffisante participation à la prise de décision au niveau familial** : Une étude du PNUD sur la masculinité positive et transformatrice au Sénégal révèle que la prise de décision dans l'espace domestique reste sous la domination masculine. Dans les cinq communes prises en compte par l'enquête (Ndiar-fate, Bargny, Ndiob, Mont-Rolland et Sandiara), les hommes et les femmes ont majoritairement admis que le pouvoir de décision sur la liberté de voyager, de travailler et de disposer des biens et ressources du foyer est un droit réservé à l'homme chef de famille (Cheikh A, Jellani Mané, 2022).
- **L'insuffisante participation à la prise de décision au niveau stratégique national malgré l'existence de la loi sur la parité** : Le Sénégal a adopté une loi en 2010 permettant la présence alternée des femmes et des hommes dans les structures électives et semi-électives suivantes : l'Assemblée Nationale, les conseils départementaux, les municipalités, le Haut Conseil des Collectivités Territoriales et le Conseil Économique, Social et Environnemental. C'est une avancée majeure en faveur de la représentation équitable des femmes dans les instances de prise de décision, mais il faut noter qu'en ce qui concerne les municipalités, les femmes conseillères municipales sont très peu représentées dans les commissions stratégiques, notamment la commission domaniale, et sont souvent positionnées dans les commissions de la santé et de l'action sociale pour perpétuer leur rôle de reproduction non valorisant (Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection des enfants, 2023).
- **Le contrôle du foncier et l'accès inégal** : Le pouvoir traditionnel et coutumier détermine le mode d'accès et la propriété de ressources foncières selon les hommes et les femmes. Au Sénégal, la terre constitue le principal facteur d'autonomisation des communautés et particulièrement des femmes. Très souvent, les femmes ont accès à la terre de façon collective (périmètre collectif) et rencontrent globalement des difficultés dans la sécurisation foncière et les systèmes de mise en valeur et de production (Initiative Prospective Agricole et Rurale, 2019; Sall & Thioune, 2012).
- **L'accès inégal** à l'équipement moderne de production agricole, à l'information scientifique et aux opportunités de formation sur les techniques durables.
- **L'analphabétisme** des femmes et leur insuffisante qualification professionnelle et technique (Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, 2016).
- Le triple rôle des femmes (reproduction, production, communautaire) qui implique une **surcharge de tra-vail et de responsabilités**.
- **Le confinement des femmes dans des activités génératrices de revenus fastidieuses, précaires et à faible rentabilité**.
- **Une forte exposition des femmes et filles aux risques liés aux maladies** avec des incidences sur la santé reproductive (complications de grossesses et avortements), selon la Stratégie Natio-nale pour l'Équité et l'Égalité de genre (SNEEG) (Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, 2016) et l'enquête démographique sur la santé de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) (ANSD, 2020). À cela, il faut ajouter la persistance de l'excision des jeunes filles, des mariages précoces et des violences faites aux femmes et filles.

L'évaluation de l'application de ces mesures doit être effectuée.

Plusieurs études ont révélé des stratégies d'adaptation différenciées entre les hommes et les femmes dans le système agricole (Diagne Gueye, 2008 ; Sall, Mansour Tall, Tandian & Samb, 2011 ; USAID, 2016). Parmi celles-ci, l'étude *Feed the Future* menée par l'USAID dans le cadre du projet chaîne de valeur *Naatal Mbay* aborde les questions liées à l'accès et au contrôle des ressources productives (foncier, crédits, intrants), le leadership féminin, la prise de décision et la gestion du temps. C'est en partant de l'Indice d'Autonomisation des Femmes dans l'Agriculture que cette étude de chaîne de valeur a dressé une situation des inégalités de genre dans le secteur de l'agriculture dans les principales zones agroécologiques du Sénégal. Les résultats obtenus permettent de mettre en avant certaines conclusions assez significatives :

- Le système de crédit et d'assurance : En général, les femmes ont très peu accès aux systèmes de financement modernes et font souvent recours aux tontines et aux crédits revolving à travers les groupements informels. La lourdeur des mécanismes d'obtention de prêts (démarche administrative, formalisation des documents, taux d'intérêt onéreux, absence de différé, délais de remboursement très réduit) ne facilite pas leur intégration dans l'ensemble de la chaîne de valeur agricole. Aussi, le modèle d'agriculture familiale principalement adopté par les femmes est très peu adapté aux systèmes de financement et d'assurance moderne, mais davantage orienté vers l'agriculture privée et de capitaux financiers.
- Les intrants et les matériels agricoles : Les hommes et les femmes présentent des différenciations accrues dans leurs modes d'accès et de contrôle des ressources en intrants, semences et autres matériels de production. Très souvent, l'insuffisance des intrants et des variétés de semences améliorées (mil, maïs, arachides) suscite des compétitions à l'échelle locale où les grands exploitants, souvent des hommes, ont une main mise sur les meilleures productions de qualité. Les périmètres agricoles féminins ont souvent moins de rendement, car les variétés de semences cultivées ne sont ni certifiées, ni de qualité améliorée. Les femmes ont très souvent recours aux stratégies alternatives (location, prêt) de matériels d'exploitation et de production démontrant ainsi leur dépendance.
- Le capital productif : De manière générale, les hommes investissent plus dans les équipements agricoles, les biens durables, le gros bétail et les moyens de transport à usage individuel ou comme outil de travail pendant la période de soudure. À l'inverse, les femmes investissent dans le petit bétail, la volaille et les biens durables de petite taille comme les bijoux et l'équipement domestique.
- L'insécurité foncière est un obstacle majeur pour les femmes qui doivent participer, dans le cadre des programmes d'adaptation, aux actions de protection et de réhabilitation des terres agricoles. Il s'agira de garantir l'accès et le contrôle de la terre aux personnes les plus touchées ou défavorisées. C'est une question cruciale qu'il faut analyser et à laquelle il faut trouver des réponses stratégiques telles que le plaidoyer pour la prise en compte et la participation des femmes dans la gouvernance foncière.
- Le financement de la main-d'œuvre : La gestion durable des terres (GDT) nécessite une main-d'œuvre abondante et le manque de participation des femmes limite leur capacité à expérimenter et adopter des technologies de GDT.
- La prise en compte du savoir endogène des femmes : Les connaissances et le savoir-faire endogène des femmes sur la gestion durable des ressources agricoles doivent être au cœur

des processus d'adaptation et inciter à mieux valoriser leurs statuts et leurs conditions sociales.

- La formation technique sur les innovations : L'adoption commence par le savoir et très souvent les normes, attitudes et comportements discriminatoires basés sur le genre limitent l'accès des femmes à l'information et à la formation technique.
- Les femmes rencontrent plus de défis et de difficultés que les hommes dans l'accès à l'équipement agricole, au crédit et aux intrants, ce qui se traduit par de faibles niveaux d'adoption des technologies de GDT chez les femmes. Les dynamiques intra-ménages doivent être mieux comprises afin de réduire le déséquilibre entre les hommes et les femmes (Stiem-Bahtia, St-Jacques, Koudougou, & Onibon Doubogan, 2019).
- L'activisme et l'engagement des femmes dans la restauration et la conservation des terres et dans la transformation et la commercialisation des produits agricoles doivent être davantage reconnus et soutenus afin de constituer un important levier de développement et pour leur autonomisation.

2.2 Le secteur des pêches et de l'aquaculture

Le rôle des femmes dans la chaîne de valeur halieutique se concentre autour des actions de transformation artisanale, la commercialisation et l'ostréiculture dans les aires marines protégées (Libam, 1996). Traditionnellement, elles sont présentes dans la conservation et la transformation des produits halieutiques qui génèrent des revenus économiques non négligeables pour les dépenses et la consommation familiale (Ba, 2006). Il faut toutefois reconnaître que les femmes qui travaillent dans le milieu de la transformation halieutique sont confrontées à des difficultés d'ordre organisationnel (secteur informel), d'accès et de contrôle des ressources stratégiques (crédit) et à l'équipement adapté (quais de pêche) (Mbaye, 2005).



Durant ces dernières années, plusieurs projets d'adaptation et de résilience du secteur des pêches pour la préservation des écosystèmes marins ont été appuyés et financés au profit d'organisations de femmes. Cela a contribué à l'adoption d'innovations techniques en matière de transformation telles que les fours améliorés et séchoirs solaires. Cependant, les acteurs des pêches (hommes et femmes) restent confrontés à trois défis majeurs :

- La raréfaction des ressources halieutiques entraîne la baisse progressive des ressources économiques des femmes, tandis que les hommes prennent davantage de risques en franchissant les frontières maritimes.

-
- La surexploitation des ressources halieutiques favorise la migration masculine dans les zones traditionnellement côtières, obligeant ainsi les femmes à avoir un double rôle de reproduction sociale (tâches domestiques, éducation des enfants, entretien des personnes âgées et malades) et de production économique (renforcement des activités génératrices de revenus).
 - L'avancée de la mer entraîne des bouleversements dans les activités productives et perturbe le cadre et le mode de vie des populations.

2.3 Le secteur des zones côtières

Les zones côtières sont constituées par les 718 km de côte de l'océan Atlantique, intégrant les rives des fleuves Sénégal (au nord sur 1700 km), Gambie (au centre sur 750 km), Casamance (au sud sur 300 km), des estuaires du Sine Saloum et du bassin du lac de Guiers qui s'étend sur 280 km² (Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, 2016). Ces zones côtières portent toute l'économie touristique et bleue du pays avec au cœur les populations locales. Au niveau des zones côtières, les femmes sont de véritables actrices de développement économique et de la préservation des moyens de subsistance au sein des foyers. Elles excellent dans les activités du mareyage, de transformation-commercialisation des produits halieutiques, de cueillette des mollusques et de maraîchage. Elles interviennent aussi comme protectrices de l'environnement en participant à l'aménagement des aires marines protégées et la conservation des forêts de mangroves.

Selon le rapport d'étude du projet CCGIZC (Ministère de l'Environnement et du Développement durable, 2021), il ressort que les zones côtières sont exposées aux inondations, à l'érosion côtière, à l'avancée de la mer, aux sécheresses, à la salinisation des terres, aux perturbations de l'écosystème, aux hausses des températures, à la récurrence des ondes de tempêtes (houles), à la variabilité saisonnière de la pluviométrie et à la diminution de la surface des mangroves. Le littoral est particulièrement sensible à la pollution liée à l'urbanisation de la zone côtière, la problématique du traitement des eaux usées et les déchets qui sont souvent évacués vers l'océan avec la prolifération de nouvelles algues sur les plages. La gestion des déchets urbains et touristiques tarde à s'organiser alors qu'il y a un flux exponentiel de consommateurs et de travailleurs séjournant dans la zone (Dehoorne & Diagne, 2008).

Ces effets néfastes représentent des facteurs de vulnérabilité et ils ont une influence négative sur les activités économiques, le cadre de vie et le bien-être des populations, notamment ceux des femmes et des enfants. L'effet négatif s'exprime par les pertes d'emploi, la fragilisation des ménages, la déperdition scolaire, la perte de terres cultivables, l'inaccessibilité des routes, la pauvreté des ménages, la récurrence de certaines pathologies, l'émigration, le recours à des habitations précaires et l'occupation irrégulière des espaces publics ou non constructibles.

Les entretiens menés sur le terrain démontrent aussi que les femmes et les enfants constituent les couches de la population les plus vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques, car c'est sur les femmes que repose la prise en charge des enfants autant dans les situations de perte de revenus des hommes que dans les situations de crise. Cette situation de vulnérabilité des femmes par rapport aux changements climatiques a suscité chez elles le développement

des capacités de résilience grâce à l'application de leurs connaissances endogènes qui sont de plus en plus reconnues dans les documents de planification de l'adaptation aux changements climatiques.

2.4 Le secteur de l'élevage

L'élevage est pratiqué par les hommes et les femmes, mais avec des responsabilités différenciées (Ba Diao, Senghor & Diao, 2003). Pour le gros bétail, les hommes et les femmes sont propriétaires, mais la gestion, le suivi et la commercialisation sont de la responsabilité des hommes. Les femmes constituent leur gros cheptel à partir des sujets reçus lors de leur mariage (dot ou cadeaux de leurs parents) et des acquisitions qu'elles font (vente de petits ruminants). Généralement, les femmes décident de l'utilisation (vente) de leur gros bétail en concertation avec les hommes (Broutin & Diokhané, 2000). La transformation du surplus de lait frais provenant du gros bétail est une activité spécifiquement féminine, mais le procédé reste artisanal. Pour la commercialisation du lait et de ses dérivés, les femmes se déplacent au niveau des centres ruraux et périurbains.

Dans les zones de forte production de lait (régions de Kolda et Matam et la zone de Ferlo), quelques unités de transformation du lait sont portées par des organisations d'éleveurs ou des femmes éleveuses, membres d'organisations faïtières, avec l'appui de l'État, d'organisations non gouvernementales, de PTF et d'institutions financières (formations, fonds de roulement, équipement). Durant la période hivernale, ces unités ne peuvent pas absorber toute la production de lait disponible à cause de leur faible capacité (stockage, traitement) et leur niveau artisanal. Pendant la période sèche, elles sont confrontées à des problèmes d'approvisionnement en lait frais du fait de l'enclavement des zones de production (Broutin & Diokhané, 2000). De manière générale, ces laiteries restent confrontées à des problèmes d'équipements adéquats, de gestion, de fonds de roulement et de réseau structuré de distribution.



Pour les petits ruminants (ovins, caprins), les hommes et les femmes sont propriétaires, mais la gestion est de la responsabilité des femmes dans les ménages. Cet élevage domestique est une activité principale des femmes qui le pratiquent de façon sommaire. Cependant, on note des initiatives plus élaborées gérées par des organisations de femmes qui sont appuyées par des projets et des organisations non gouvernementales avec l'introduction d'innovations techniques telles que le parcage, les traitements vétérinaires, la complémentation alimentaire et l'amélioration des races. Pour la volaille, les hommes et les femmes sont propriétaires, mais la gestion est assurée par les femmes. Dans la zone du Ferlo (Ranérou), les femmes possèdent des ânes pour le transport, la corvée d'eau et les activités agricoles. Plusieurs organisations mixtes

existent (Fédération des Producteurs de Maïs du Saloum et l'Union des Groupements des Paysans de l'Arrondissement de Rao), mais les femmes sont très peu représentées dans les instances de décision même si elles sont majoritaires à la base. Elles ont leurs propres organisations faïtières, notamment le Directoire National des Femmes en Élevage représenté dans toutes les régions et qui s'affirme dans le secteur.

Selon le Plan d'Action Genre et Changements Climatiques en Agriculture au Sénégal (Accélérer l'impact de la recherche climatique du CGIAR en Afrique, 2022), le domaine de l'élevage est fortement et négativement impacté par les effets néfastes des changements climatiques. En effet, ils provoquent la réduction de la qualité et la quantité du lait produit avec un bétail très affecté par l'alimentation insuffisante, les variations de la température et les maladies. Les changements climatiques entraînent également une forte mobilité des populations d'éleveurs dont les femmes vivent difficilement les conséquences. La transhumance limite la production de lait et par conséquent l'activité principale des femmes relative à l'obtention et la transformation du lait en plus des autres activités d'autonomisation telles que la formation. Certaines mini-laiteries dont les femmes assurent la propriété sont généralement en arrêt d'activité par manque de matière première. Cette situation accroît la vulnérabilité des femmes déjà exposées aux contraintes d'un accès limité aux facteurs de production (capital pour l'achat des géniteurs, la construction des bergeries, le foncier, l'eau pour l'abreuvement et la production fourragère).

2.5 Le secteur de la biodiversité et du tourisme

La dégradation des habitats de la faune et la diminution de certaines espèces sont les résultats d'un certain nombre de facteurs tels que les effets néfastes des changements climatiques, le braconnage, l'exploration et l'exploitation minière et l'avancée de la mer et des fronts agricoles et urbains à la périphérie des zones et des parcs nationaux. Ainsi, un impact considérable de la baisse de la productivité des services écosystémiques et la régression de la végétation naturelle des écosystèmes ont été enregistrés.

L'aménagement et l'exploitation durable des formations forestières : On note l'institutionnalisation de la présence des femmes dans les structures locales de gestion des forêts, notamment les organes des Comités Intervillageois de Gestion Forestière dont les statuts et règlements intérieurs se sont inspirés de la loi n° 2010-11 du 28 mai 2011 instituant la parité absolue entre les femmes et les hommes dans les organisations électives et semi-électives de gouvernance des ressources (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, 2019). Cette mesure a fortement contribué à l'émergence de productrices locales dans la filière bois-énergie avec une disposition réglementaire qui permet aux femmes et aux personnes vivant avec un handicap de disposer d'un substituant (une personne qui accomplirait la tâche à la place du titulaire) pour les activités qui requièrent une grande force physique (Ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des enfants & ONU Femmes, 2019).

La reforestation et la gestion durable des terres : La main-d'œuvre féminine est particulièrement prisée pour les activités liées au traitement des semences forestières, à la production de plants en pépinières et aux activités de plantations (bois de villages, gestion des écosystèmes de mangroves) (Ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des enfants & ONU Femmes, 2019).

Les femmes en milieu rural bénéficient de plus de formation en techniques de GDT dans la mesure où les études montrent que les terres où les femmes travaillent traditionnellement (rizières) ou qui leur sont souvent octroyées sont pour la plupart très affectées par l'érosion, la salinisation et les changements climatiques (Akello & Sarr, 1999; Ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des enfants & ONU Femmes, 2019). Également, de nombreuses infrastructures de défense et de restauration des sols et de conservation des eaux et des sols (digues anti-sel, aménagement de bassins versants, cordons pierreux) sont réalisées au profit des femmes rurales pour renforcer leurs capacités productives et leur résilience aux changements climatiques (Ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des enfants & ONU Femmes, 2019).

La cueillette et la valorisation des produits forestiers non ligneux : Une grande tendance à l'autonomisation des femmes à travers cet axe est notée compte tenu des multiples contraintes liées à l'accès et au contrôle des terres par les femmes. Beaucoup de projets de développement forestier et d'institutions de microfinance appuient les femmes dans l'accès aux techniques, technologies et financements nécessaires à une modernisation et une exploitation durable des produits forestiers non ligneux tels que le karité, le pain de singe (bouye), l'hibiscus (bissap), le *Detarium senegalense* (ditakh) et l'anacarde (noix de cajou) (Ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des enfants & ONU Femmes, 2019).

La gestion de la faune et de la biodiversité : On note de plus en plus la présence des femmes dans les activités liées à la gestion de la chasse et à l'écotourisme dans les campements de chasse et réserves communautaires des forêts territoriales et classées. La présence accrue des femmes dans ces activités s'exprime des façons suivantes :

- Enregistrement d'une femme amodiatraire qui gère un campement de chasse sur 45 000 ha dans le Niombato 2 (Département de Nioro, région de Kaolack.)
- En ce qui a trait aux demandes d'exportation de produits ou dérivés des spécimens visés par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, il est enregistré 22 demandes provenant de femmes contre 127 provenant d'hommes pour l'année 2018.
- La promotion d'emplois pour les femmes (guides, personnel d'appui) dans les réserves de faune : dans la réserve animalière de Bandia, le partenariat établi entre le promoteur privé et les femmes s'est révélé être un modèle de succès et de dynamique économique par le développement de l'écotourisme qui génère des revenus importants pour les femmes (Ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des enfants & ONU Femmes, 2019).

La valorisation des ressources locales à travers l'économie touristique est un levier pour le développement de l'entrepreneuriat féminin (Division Faune, Direction des Eaux et Forêts). Dans la zone du Ferlo, la réserve de Katané constitue également un modèle de réussite pour la préservation de la faune et le développement des activités des organisations de femmes. Sous l'encadrement des agents techniques, les femmes participent à la préservation du parc (approvisionnement en eau pour les animaux); en contrepartie, elles bénéficient de fourrage pour leurs ruminants et la commercialisation.

Dans les sites touristiques des zones côtières, l'avancée de la mer a occasionné la perte de biens et d'habitats. L'économie locale touristique est également rudement éprouvée par la destruction de chaînes hôtelières provoquant leur fermeture et donc la perte d'emplois. Des chefs de famille (des femmes et hommes actifs dans le secteur du tourisme) ont enregistré des baisses significatives de leurs revenus et la détérioration de leurs conditions de vie.

2.6 Le secteur des ressources en eau

Les ressources en eau sont particulièrement affectées par les conditions d'évolution du climat. Les recherches font état entre autres de la variation des pluies, l'assèchement des cours d'eau et la baisse générale du niveau de la nappe phréatique.

Pour la disponibilité de l'eau, les femmes sont responsables de l'approvisionnement des ménages et sont soumises à la corvée qui leur prend beaucoup de temps et d'énergie (Groupe d'études et de recherches genre et sociétés, 2008). Socialement et culturellement construite, la gestion de l'eau dans l'espace domestique et communautaire est affiliée aux rôles de reproduction des femmes. Les données d'enquêtes révèlent que la collecte de l'eau est effectuée à 72 % par les femmes en zone urbaine et à 84,8 % en milieu rural (ANSD, 2020). Les hommes sont très peu impliqués dans les corvées d'eau dans certains sites urbains : à Diourbel, par exemple, ils sont à peine 24,1 %, à Dakar ils sont 21,1 % et dans la région de Louga ils sont 20,2 %. Dans les autres régions, les scores de l'enquête de l'ANSD (2020) confirment le faible engagement des hommes dans les tâches de collecte de l'eau.

Ces dernières années, la baisse de la pluviométrie, le niveau faible de la nappe phréatique, ainsi que la forte chaleur due aux changements climatiques constituent des facteurs qui affectent les conditions sociales des femmes (Diagne Gueye, 2008). Celles qui évoluent en milieu urbain sont contraintes d'emprunter les rues et les quartiers à la recherche du liquide précieux à cause de la pression démographique et de l'urbanisation croissante qui entraînent des coupures récurrentes. En outre, le temps nécessaire pour se rendre au point de collecte est déterminé par la disponibilité de l'eau et en fonction des saisons.



Dans la zone agrosylvopastorale, la forte chaleur en période sèche entraîne une baisse radicale de la nappe phréatique (Ancey, Wane, Müller, André, & Leclerc, 2008; Sy, 2009). L'utilisation des puits comme alternative constitue une corvée supplémentaire pour les femmes et souvent ne garantit pas une qualité de l'eau consommable (eau impropre, salinisation de la source). Les techniques pour épurer l'eau ne suffisent pas pour se prémunir contre les maladies infectieuses qui affectent particulièrement les femmes enceintes et allaitantes, ainsi que les enfants en bas âge.

Pour les activités maraîchères, les femmes utilisent des puits très profonds de 25 à 50 m (Kédougou, Kaolack, Diourbel, Thiès, Matam, Kolda, Sédhiou) avec un système manuel d'exhaure et d'arrosage très pénible. La quasi-totalité des périmètres maraîchers ne dispose pas d'infrastructures d'adduction d'eau à partir des forages même si les services techniques informent de la disponibilité de pompes de réserve dans la conception des ouvrages et des possibilités d'adduction et d'aménagement en prévision des activités maraîchères des femmes.

Ces dernières années, l'État du Sénégal, appuyé par ses PTF, a consacré des efforts pour assurer un approvisionnement correct de l'eau. À travers le Projet Eau et Assainissement en Milieu Rural, le projet d'alimentation en eau potable dans les îles de la Casamance et le Programme d'Hydraulique et d'Assainissement en milieu rural de la Banque Islamique de Développement et de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine, l'Office des Forages Ruraux a réalisé des infrastructures hydrauliques (forages, châteaux d'eau, bornes-fontaines) qui ont atténué la pénibilité de l'exhaure pour les femmes.

Pour lutter contre les changements climatiques, ces efforts consentis par l'État pour renforcer les capacités d'adaptation et de résilience des hommes et des femmes doivent être soutenus pour un accès égal et équitable à l'eau pour tous.

2.7 Le secteur de la gestion des risques de catastrophes axée sur les inondations

Le phénomène des inondations reste une problématique récurrente aussi bien dans l'espace urbain que rural. Les fortes pluies enregistrées ces dernières années ont causé des pertes en vies humaines, d'importants dégâts matériels et une baisse sensible des activités économiques des hommes et des femmes.

Le nombre de personnes affectées par les inondations au Sénégal a été multiplié par cinq entre 1999 et 2009, passant de 170 000 à 900 000. La plupart de ces personnes habitent dans la grande région de Dakar (C40 Cities Finance Facility, 2021). Dans cette population, la strate sociale féminine est particulièrement affectée par le déficit d'infrastructures pour l'évacuation des eaux. Il est clairement établi que l'absence de système d'assainissements au niveau du cadre de vie renforce la vulnérabilité des femmes face aux risques des maladies infectieuses et de la perte de leurs investissements pour leurs activités génératrices de revenus au niveau du secteur informel. En effet, l'étude de référence sur le genre et les changements climatiques (Gaye, 2021) révèle la vulnérabilité des femmes et des enfants face aux phénomènes des inondations. Ces deux catégories de populations sont particulièrement touchées par les maladies hydriques et la destruction des biens et des services des activités économiques féminines.

2.8 Le secteur de la santé

Le secteur de la santé est particulièrement affecté par les changements de la distribution géographique et de l'incidence des maladies vectorielles, l'augmentation des maladies transmissibles par voie aérienne (les infections respiratoires aiguës) et l'exacerbation des maladies liées à l'eau (inondations) (République du Sénégal, 2020).

Face à l'évolution des conditions climatiques et à la dégradation des écosystèmes, la question de la santé environnementale et la santé maternelle et infantile constitue un défi majeur et des enjeux décisifs importants. Les changements climatiques causent l'augmentation de la température et des inondations, qui exposent particulièrement les femmes au risque et leur font courir des risques sanitaires tels que des carences nutritionnelles (enfants, femmes enceintes).

Les femmes qui travaillent dans le secteur de la transformation halieutique (fumage et séchage de poisson) dans les villes de Mbour et Kayar sont susceptibles de développer des maladies respiratoires dues aux fumées du charbon de bois.

Dans son étude de référence sur le genre et les changements climatiques, R. S. Gaye (2021) souligne la vulnérabilité des femmes et des enfants face à la recrudescence des maladies liées aux défaillances immunitaires, les rhumes et les toux et les infections liées aux manques d'hygiène.

2.9 Le secteur des infrastructures de transport terrestre

Les effets des changements climatiques sur les infrastructures terrestres comme les routes et les pistes de production sont multiples. En effet, les températures extrêmes peuvent entraîner une détérioration précoce de la couche de roulement. Les inondations peuvent également accentuer la dégradation, causer des dommages et entraîner l'immersion de la route, l'instabilité des talus et des coupures de routes causant l'isolement de certaines communautés et aggravant ainsi leur vulnérabilité (Gaye, 2021) et leurs activités de production et de commercialisation.

En milieu rural plus particulièrement, les femmes sont affectées par les problèmes liés au déficit des moyens de déplacement. Les infrastructures de transports ne sont pas partout accessibles alors qu'elles ont des besoins plus accrus, notamment pour les infrastructures sociales de base (marchés, forages, puits, services sanitaires). En milieu urbain, les femmes doivent surmonter des problèmes tels que l'insuffisance du parc automobile, réduisant ainsi leur mobilité et donc leur capacité de mener des activités économiques.

3. Contexte politique et institutionnel pour un processus de PNA qui répond aux questions de genre au Sénégal

3.1 Le cadre politique et juridique

Les autorités sénégalaises se sont engagées à promouvoir le respect des droits fondamentaux des femmes, la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes et l'inclusion sociale conformément aux agendas de la communauté internationale, notamment la réalisation des ODD des Nations Unies en 2030 et de l'Union africaine en 2063.

3.1.1 La constitution

Au Sénégal, la Constitution, promulguée en janvier 2001, reconnaît l'égalité en droit entre les hommes et les femmes, ce qui induit un contexte national favorable à l'institutionnalisation du genre dans les politiques et programmes du pays.

3.1.2 Le Plan Sénégal Emergent

Le PSE est le cadre de référence de la politique économique et sociale à l'horizon 2035. Il mise sur une croissance économique reposant principalement sur l'intensification des actions dans les secteurs primaire et secondaire. Sa vision intègre les trois orientations stratégiques prioritaires suivantes :

1. Transformation structurelle de l'économie et croissance
2. Capital humain, protection sociale et développement durable
3. Gouvernance, institutions, paix et sécurité

Toutes les politiques sectorielles nationales s'inspirent de ce cadre de référence, dont celles relatives à l'équité et l'égalité de genre et l'action climatique.

Le deuxième plan d'actions prioritaires du PSE (Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan, 2018) couvre la période de 2019 à 2023 et met en œuvre un Programme d'Actions Prioritaires Ajustées et Accélérées sur ces trois axes.

Dans sa partie diagnostic, le plan d'action prioritaire du PSE mentionne que l'indice « d'inégalité de genre "GII" qui reste élevé avec une valeur de 0,523 » classe le Sénégal au 125^e rang « sur 162 pays en 2018 » et fait référence à l'importance de la participation inclusive, équitable et égalitaire des acteurs au processus de développement dans le plan d'action (Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan, 2018).

Pour le secteur de l'environnement et du développement durable, le Programme PSE Vert a été axé sur les six secteurs suivants : l'énergie durable, la foresterie, l'industrie, l'agriculture, l'eau et l'urbanisme. Des réformes ont été identifiées pour chacun des secteurs. Le genre n'est pas intégré de manière explicite dans ces réformes.

3.1.3 La Stratégie Nationale pour l'Équité et l'Égalité de genre – deuxième version

Le Sénégal dispose d'une deuxième Stratégie Nationale pour l'Équité et l'Égalité de genre (SNEEG2) ambitieuse pour 2016 à 2026 qui vise à «faire du Sénégal un pays émergent en 2026 avec une société solidaire dans un État de droit, sans discrimination, où les hommes et les femmes auront les mêmes chances de participer à son développement et de jouir des bénéfices de sa croissance» (Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, 2016). Elle s'aligne sur les engagements nationaux et internationaux du pays et est budgétisée à plus de 23 millions de dollars US, mais la mobilisation des ressources financières reste un défi majeur pour son exécution.

La SNEEG2 mentionne les changements climatiques dans son premier chapitre couvrant le contexte, mais ne les intègre pas dans le reste de la Stratégie. La Direction de l'Équité et l'Égalité de Genre (DEEG) a été «sensibilisée» sur cette limite par les organisations de femmes de la société civile engagées pour la justice climatique féministe. La DEEG a entrepris une correction à cet effet en mettant en place une commission de révision; cependant, la mobilisation des moyens nécessaires pour la réalisation du travail constitue un défi.

3.1.4 La budgétisation sensible au genre

Depuis sept ans, le ministère des Finances et du Budget (MFB) promeut une approche de budgétisation et un suivi sensible au genre dans un cycle de Planification – Programmation – Budgétisation – Suivi pour une meilleure prise en compte du genre dans les politiques publiques. Les documents budgétaires en matière de genre doivent être impérativement confectionnés et annexés aux budgets des ministères sectoriels qui sont présentés pour validation à l'Assemblée Nationale. Le MFB organise également des revues annuelles conjointes pour apprécier la performance des politiques publiques en appliquant une approche «Marqueur Genre». Ainsi, il serait important que cette approche du MFB soit articulée avec l'approche en matière de climat. Une mission est en cours pour faciliter la prise en compte de l'adaptation aux changements climatiques dans les budgets de l'état et donc d'y intégrer un processus de budgétisation sensible au genre.

3.1.5 La Stratégie Genre de l'Environnement et du Développement Durable

Au Sénégal, les activités d'autonomisation des femmes et des populations vulnérables sont principalement articulées autour des ressources naturelles et de la préservation des écosystèmes, d'où la nécessité de leur prise en compte des points de vue stratégique et opérationnel dans tous les programmes techniques. Considérant le contexte national de redevabilité sur le genre, le ministère chargé de l'environnement, du développement durable et de la transition écologique a jugé nécessaire de mettre en place une stratégie en matière de genre axée sur les thématiques prioritaires du PSE Vert afin de promouvoir une économie émergente et durable où les hommes et les femmes sont équitablement intégrés. Ainsi, la CGE du MEDDTE, avec le soutien du Bureau Environnement du PNUD, a pu finaliser en 2022 un processus d'élaboration de la Stratégie Genre de l'Environnement et du Développement Durable (SGEDD) articulé sur les six thématiques principales du PSE Vert en lien avec les changements climatiques.

La SGEDD a prévu dans son plan d'action un cadre d'orientation des politiques environnementales qui a pour vision de «promouvoir l'équité et l'égalité entre les hommes et les femmes pour une meilleure résilience face au changement climatique et un modèle de développement écologique et durable à fort potentiel d'investissements verts» (Ministère de l'Environnement et du Développement durable, 2022).

La SGEDD a été articulée autour de trois composantes :

Composante 1 : Une gestion et une gouvernance environnementales inscrites dans une démarche sensible au genre.

Composante 2 : Les femmes et les hommes bénéficient de façon équitable des opportunités de création d'emplois verts.

Composante 3 : Un cadre de vie au service d'une économie solidaire pour les hommes et les femmes.

La SGEDD a été validée par les parties prenantes du secteur et constitue un cadre d'orientation des politiques environnementales en matière de promotion de l'équité et l'égalité entre les hommes et les femmes pour une meilleure résilience face aux changements climatiques. Pour relever le défi de l'opérationnalisation, il est prévu d'organiser une concertation avec les PTF pour la mobilisation des ressources financières.

3.1.6 La Contribution Déterminée au niveau National

Le Sénégal, conformément à ses engagements dans le cadre de la CCNUCC et l'Accord de Paris, a élaboré sa CDN qui a été validée en 2020 par le Président de la République. Les principales politiques et stratégies sur l'action climatique sont inscrites dans la CDN. La CDN mentionne l'importance de la prise en compte du genre dans la formulation et la programmation des politiques de développement et climatique :

La stratégie repose sur l'intégration de la dimension changements climatiques dans la formulation et la programmation des politiques de développement, tenant compte d'autres priorités telles que la santé humaine et animale, la lutte contre la pauvreté et la malnutrition, la promotion des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique et la prise en compte du genre.

Concernant ce dernier, le Sénégal s'est lancé dans la mise en œuvre d'une Stratégie nationale pour l'Équité et l'Égalité de Genre (SNEEG), fondée sur la promotion de l'équité et de l'égalité de genre qui interpelle tous les acteurs de développement. (République du Sénégal, 2020)

Cependant, les questions de genre n'apparaissent pas de manière explicite dans les objectifs d'adaptation, les impacts attendus, ainsi que dans les options d'adaptation sectorielles listées (voir l'annexe 2).

3.1.7 Le Plan d'Action National Genre et Climat

Ce document élaboré en 2023 entre en droite ligne de l'application des recommandations issues du Programme de travail de Lima de la CCNUCC. À partir d'une démarche inclusive, le plan a

retenu un ensemble d'actions transversales et sectorielles à mettre en œuvre durant la période de 2023 à 2025 dans les différents secteurs prioritaires en coordination avec les autorités chargées de la politique climatique et du genre.

Le PANGC inclut les informations suivantes :

Objectif général : Favoriser la prise en compte du genre et du climat dans les politiques, stratégies et plans et à tous les niveaux, ainsi que dans les documents de politique climatique.

Objectifs spécifiques

- Améliorer la compréhension des liens entre le climat et genre
- Renforcer les capacités des acteurs sur les questions de genre et de climat
- Sensibiliser les décideurs sur la nécessité d'une prise en compte des questions de genre et de climat dans les stratégies, plans, programmes et politiques
- Intégrer la question du genre dans les budgets des ministères et des CGE
- Renforcer la prise en compte du genre dans les documents de politiques climatiques (la CDN, le PNA, les communications nationales)

Secteurs prioritaires

- Atténuation : foresterie, déchets
- Adaptation : agriculture, pêche, élevage, biodiversité, santé, ressources en eau

Pour chaque secteur prioritaire, un plan d'action a été élaboré mettant en avant les points suivants :

- L'amélioration de la compréhension des questions de genre et de climat par le développement d'activités d'analyse de la situation du secteur, de renforcement des capacités et de sensibilisation sur les impacts différenciés
- L'intégration des questions de genre et de climat dans les politiques et budgets sectoriels
- Le renforcement de la résilience des personnes vulnérables et des femmes

Chaque plan d'action intègre des indicateurs de réalisation, un chronogramme (2023 – 2025) et des résultats escomptés. Un cadre global de mise en œuvre a été brièvement décliné indiquant les possibilités de financement (budgets sectoriels nationaux et PTF). Le plan propose aussi un système de suivi-évaluation qui inclue l'élaboration d'un rapport annuel de progrès permettant d'enregistrer l'état d'avancement des activités inscrites dans le plan d'action et un rapport sur les différents montants financiers mobilisés pour la mise en œuvre des activités.

Cependant, les moyens de mise en œuvre du plan d'action doivent encore être quantifiés et ciblés.

3.2 Le cadre institutionnel

3.2.1 Le ministère de l'Environnement, du Développement durable et de la Transition écologique et la Direction de l'Environnement et des Établissements Classés

Le MEDDTE est le ministère chargé de la préparation et de la mise en œuvre des politiques en matière de veille environnementale, de lutte contre la pollution et de protection de la nature, la faune et la flore. À ce titre, il assure la coordination technique de la politique climatique à travers la DEEC. La DEEC a pour mission :

- La prévention et le contrôle de la pollution et des nuisances
- Le suivi des actions des divers services et organismes intervenant dans le domaine de l'environnement
- L'élaboration des textes juridiques concernant l'environnement
- Le suivi des conventions relevant de ses missions
- L'intégration de la dimension environnementale dans les politiques, programmes et projets de développement par l'évaluation environnementale
- La gestion de l'installation classée pour la protection de l'environnement
- La gestion du littoral

La DEEC, à travers la DCC, assure la coordination des activités de préparation, mise en œuvre et suivi-évaluation de la politique climatique conformément aux engagements internationaux.

3.2.2 Le Comité National sur les Changements Climatiques

Le Comité National sur les Changements Climatiques (COMNACC) a été initié par un groupe d'experts en 1994, mis en place par arrêté ministériel en 2003 et institutionnalisé en 2011 par le Décret N° 2011-1689 du 3 octobre 2011. Le COMNACC est un organe de coordination, de concertation, de formation, de sensibilisation, de gestion et de suivi des différentes activités dans le cadre de la mise en œuvre des activités de la CCNUCC et de ses instruments juridiques additionnels. Parmi les structures qui composent le COMNACC, il faut noter la présence du ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'enfant (MFFPE) et, au titre de la société civile, le Conseil sénégalais des femmes. Malgré leurs statuts de membre, ces deux entités ne sont pas très actives dans au sein du COMNACC.

Il faut aussi noter qu'il n'existe pas de commission sur le genre à l'heure actuelle dans le COMNACC et qu'une seule femme siège au bureau exécutif, la première depuis sa création.

Une réflexion est en cours pour renforcer le fonctionnement du COMNACC. Cela représente une opportunité pour améliorer l'intégration du genre dans son fonctionnement. Les pistes suivantes devraient être explorées :

- Se fixer un objectif de représentation équitable des femmes dans le bureau exécutif du COMNACC pour favoriser la diversité de ses membres.

-
- Créer une commission sur le genre qui permettrait de réfléchir sur ces aspects et comment les intégrer de manière transversale.
 - Favoriser une plus grande implication, voire une responsabilisation, du MFFPE à travers la DEEG, qui doit jouer un rôle majeur dans l'action climatique. Le MFFPE pourrait par exemple faciliter le travail de cette commission sur le genre.
 - Renforcer la participation des organisations de la société civile ainsi que les organismes de recherche ou les entreprises privées travaillant sur les questions de genre et d'adaptation aux changements climatiques qui font un travail remarquable sur le terrain, au niveau africain et dans les négociations internationales sur les changements climatiques.

3.2.3 Le comité technique du processus de PNA

Le comité technique du processus de PNA n'a pas encore été mis en place officiellement par une note administrative. Cependant, conformément à sa mission, la DCC assure la mission de coordination en collaboration avec les responsables des comités techniques sectoriels et des membres du COMNACC. En termes de participation des femmes, on peut noter la présence d'une femme qui a coordonné le comité sectoriel sur la santé et a mené l'élaboration du PNA du secteur de la santé.

À travers le Projet d'Appui Scientifique au processus de PNA de la GIZ, soutenu par le ministère allemand de l'Environnement, des formations en renforcement des capacités sur le genre ont été réalisées pour les participants aux différentes tâches de coordination technique des processus de PNA.

L'arrêté de création et d'organisation attendu du comité technique du processus de PNA devra intégrer une institutionnalisation du genre dans son mode de constitution et de fonctionnement.

3.2.4 Les comités sectoriels du PNA

Les comités sectoriels sont basés au niveau des ministères sectoriels et sont coordonnés par des points focaux climat. Ils sont mis en place et organisés par les ministères de tutelle des secteurs concernés. La participation de représentants des CGE aux comités sectoriels n'est pas systématique. Dans certains rares cas et pour certains secteurs, les CGE ont pu participer aux travaux des comités sectoriels de manière ad hoc, mais leur participation n'est pas institutionnalisée dans aucun secteur.

3.2.5 Le ministère de la Famille, de la Femme et de la Protection des enfants

Ce ministère intègre la DEEG, qui est chargée d'impulser et de coordonner la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la SNEEG, dont l'opérationnalisation implique tous les ministères sectoriels. La rencontre avec la DEEG a permis de faire le point sur les limites de leur participation à la conception et la mise en œuvre de la politique climatique qui induisent les faiblesses de la SNEEG sur la question. À ce titre, le renforcement de la collaboration et de la responsabilisation au-delà des invitations ponctuelles à des ateliers est nécessaire.

3.2.6 Les Cellules Genre et Équité des ministères sectoriels

Conformément au décret organisant les services de l'État, les CGE sont stratégiquement positionnées au niveau des secrétariats généraux de tous les ministères. Elles constituent les « bras » techniques du MFFPE et ont pour rôle l'impulsion, la coordination, l'appui à la programmation et la mise en œuvre et le suivi de l'institutionnalisation du genre. Dans chaque ministère, la CGE est dirigée par une coordonnatrice ayant des répondants ou points focaux genre dans toutes les structures nationales et régionales du dit ministère (agences, directions, cellules, structures décentralisées, projets).

La coordonnatrice de la CGE a pour mission d'atteindre les objectifs suivants :

- Veiller à la prise en compte du genre dans la lettre de politique sectorielle, le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) et le rapport annuel de performance en relation avec le service chargé de la planification du ministère.
- Assurer l'élaboration du document budgétaire annuel en matière de genre du ministère en collaboration avec le MFB.
- Contribuer à l'élaboration de la revue annuelle conjointe en matière de genre en collaboration avec les ministères chargés du genre et de l'économie, du plan et de la coopération.

Les CGE sont intégrées dans la nomenclature budgétaire nationale et disposent d'une allocation annuelle symbolique destinée au fonctionnement et à des activités de renforcement de capacités de ses points focaux.

Malgré leur ancrage institutionnel, il faut reconnaître que certains ministères sectoriels méconnaissent les enjeux et les défis sur les questions d'équité et d'égalité entre les sexes et les changements climatiques. Il existe une incompréhension du concept du genre, de ses défis et des enjeux liés aux changements climatiques par les acteurs stratégiques (secrétaires généraux, responsables de programmes et de division). Le genre est mal compris et confronté à des stéréotypes et préjugés sociaux et culturels portés même par certains acteurs institutionnels. Ainsi, les documents d'orientation stratégiques tels que les lettres de politique sectorielle et les DPPD intègrent très peu les questions de genre et des changements climatiques. Elles sont intégrées uniquement dans certaines rubriques des programmes, alors qu'elles devraient être transversales.

Certes, les coordonnatrices des CGE des secteurs prioritaires de la politique climatique ont bénéficié d'au moins deux sessions en renforcement de capacités sur l'adaptation aux changements climatiques, mais leur rôle dans le processus de PNA reste très limité jusqu'à présent. La plupart des CGE ne sont pas représentées dans les comités sectoriels du PNA ou seulement de manière ad hoc. Elles ne participent pas non plus aux activités du COMNACC ni des comités techniques sectoriels. En perspective de leur ancrage dans le processus de PNA, leurs liens avec les points focaux climat doivent donc être davantage renforcés et institutionnalisés.

3.3 Forces, faiblesses et opportunités des cadres institutionnel et politique

À l'analyse des principes et dispositifs disponibles dans les différents cadres politiques ainsi qu'à l'analyse du cadre institutionnel, on peut considérer que le Sénégal dispose d'un grand nombre de prérequis pour une articulation efficace du genre et du climat.

En effet, le Sénégal a élaboré plusieurs stratégies et plans d'action liés au genre, notamment la SNEEG2, la SGEDD et le PANGC.

Également, le pays a institutionnalisé un processus national de budgétisation sensible au genre et de territorialisation des politiques climatiques.

Ce sont autant d'atouts au niveau du cadre politique qui devraient faire avancer les questions de genre dans le cadre du processus de PNA, si les importants mécanismes institutionnels mis en place pour le climat s'y référaient.

Cependant, on peut noter les faiblesses principales suivantes des cadres politique et institutionnel :

- L'absence de prise en compte des changements climatiques et de l'adaptation dans la SNEEG2.
- L'absence ou la faiblesse des cadres de résultats en matière de genre dans certains projets et programmes d'adaptation.
- La non-application de la budgétisation sensible au genre avec les programmes et projets en lien au climat, en particulier dans le domaine de l'adaptation.
- Une CDN qui mentionne le genre comme priorité transversale, mais qui n'intègre pas le genre de manière explicite dans les options d'adaptation proposées.
- La collaboration ponctuelle entre le MFFPE et le MEDDTE : Il n'existe par exemple pas d'accord de partenariats ou d'entente entre les deux ministères définissant ou formalisant un cadre de résultats et les modalités de travail en équipe spécifiant les responsabilités.
- L'insuffisante connaissance des représentants des CGE et des points focaux climat sectoriels des liens entre le genre et les politiques climatiques.
- L'insuffisante sensibilisation et la faiblesse de l'engagement de certains décideurs sur la nécessité de prendre en compte les questions de genre et d'intégrer les femmes lors de la définition des politiques climatiques en général et d'adaptation en particulier.
- La non-institutionnalisation du genre dans les différents mécanismes de coordination et de mise en œuvre du PNA (le COMNACC, les COMRECC et les comités techniques et sectoriels du PNA.)
- L'insuffisante collaboration entre les CGE et les comités sectoriels du PNA : Les arrêtés de création des comités sectoriels ne mentionnent pas la participation des structures dédiées au genre.
- L'insuffisante implication dans les différents comités en lien avec le processus de PNA de spécialistes sur le genre et le climat et des représentantes des organisations de femmes ou d'experts en matière de genre et de climat.
- L'insuffisante prise en compte du genre dans les politiques climatiques des territoires.

Afin de pallier ces faiblesses, plusieurs opportunités peuvent être mises à profit dans les prochaines années, dont les suivantes :

- La révision potentielle de la SNEGG2
- La révision de la CDN
- Le renouvellement du bureau exécutif du COMNACC
- L'élaboration des PNA des autres secteurs et du PNA global
- La formalisation d'un comité technique national du PNA intégrant l'institutionnalisation du genre.
- La mise en œuvre des PNA validés et le développement de projets en lien avec ces PNA qui pourraient inclure le genre.
- La possibilité de passage à l'échelle de certains micro-projets du projet PNA-FEM dédiés principalement à l'augmentation de la résilience des femmes qui ont connu des résultats encourageants.
- Les exigences de plus en plus grandes des bailleurs bilatéraux ou multilatéraux et des fonds pour le climat en termes d'intégration du genre dans les programmes et les projets d'adaptation.
- La possibilité institutionnelle d'améliorer l'implication des CGE et des points focaux genre dans les comités sectoriels et leurs motivations pour avancer sur ces sujets.



4. Recommandations pour un processus de PNA qui répond aux questions de genre

Selon le Réseau mondial de PNA, le processus de PNA est efficace lorsqu'il répond aux questions de genre, c'est-à-dire lorsque les différences de genre au niveau des besoins et capacités d'adaptation sont reconnues, la participation et l'influence en matière de prise de décision sont équitables et les avantages découlant des investissements dans l'adaptation sont équitablement accessibles (Réseau mondial de PNA & CCNUCC, 2019).

4.1 Recommandations pour une meilleure prise en compte du genre dans la préparation, la mise en œuvre et le système de suivi-évaluation-apprentissage du PNA

Considérant les forces, faiblesses et opportunités pour la prise en compte des enjeux stratégiques et pratiques du genre dans le processus de PNA, les cinq axes prioritaires d'action suivantes ont été identifiés pour une meilleure prise en compte du genre dans la préparation, la mise en œuvre et le système de suivi-évaluation-apprentissage du PNA :

- Les arrangements institutionnels et l'engagement inclusif
- La disponibilité et l'utilisation des données, connaissances et communications
- Le renforcement des connaissances et capacités des parties prenantes du processus de PNA
- Le financement
- Le leadership des femmes

Le tableau 2 présente un aperçu des recommandations qui sont détaillées dans ce chapitre.



Tableau 2. Résumé des recommandations pour la prise en compte des questions de genre dans le processus de PNA

<p>Arrangements institutionnels et engagement inclusif</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la collaboration entre le MFFPE et le MEDDTE, éventuellement via un protocole d'entente • Mise en place d'une commission genre au sein du COMNACC ou d'une plateforme nationale Genre et climat • Inclusion de la dimension genre dans les mandats ou objectifs des différents comités du PNA • Participation systématique des CGE aux comités sectoriels • Participation des équipes du PNA dans la révision de la SNEEG2 • Renforcement de la collaboration avec le ministère chargé des collectivités territoriales sur les questions de genre • Participation des femmes dans les processus de conception, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation des politiques et programmes de lutte contre les changements climatiques (le PNA et la CDN)
<p>Connaissances, disponibilité et utilisation des données et communication sur les questions de genre et des changements climatiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la recherche sur le genre et l'adaptation aux changements climatiques • Documentation des savoirs et expériences des femmes concernant les changements climatiques • Intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans la base de données sur le genre • Appui à la sélection, la mise en œuvre et l'évaluation des actions d'adaptation sectorielles aux changements climatiques grâce à l'élaboration d'outils, de critères de sélection sur le genre ou d'indicateurs spécifiques • Renforcement de la communication sur les liens entre le genre et l'adaptation aux changements climatiques • Sensibilisation des décideurs publics et privés sur l'importance des savoirs et de l'expérience des femmes
<p>Renforcement des capacités sur les questions de genre des principales parties prenantes du processus de PNA</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de capacités sur les différentes étapes du processus de PNA, sur le genre, le climat et sur le financement climatique, en particulier pour les acteurs suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Le MFFPE • La CGE • Les points focaux climat • Le COMNACC
<p>Financement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accès plus équitable des femmes aux sources de financement • Budgétisation sensible au genre
<p>Renforcement du leadership des femmes dans le processus de PNA</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La promotion des droits des femmes et plus largement des personnes vulnérables en lien avec l'adaptation aux changements climatiques • La promotion et l'appui à l'entrepreneuriat vert, en particulier en faveur des femmes et des personnes vulnérables dans les secteurs prioritaires du processus de PNA • Le renforcement de la participation des femmes et des personnes vulnérables dans les processus de prise de décision liées à l'adaptation aux changements climatiques à tous les niveaux

4.1.1 Arrangements institutionnels et engagement inclusif

Les informations recueillies auprès des différentes parties prenantes font état d'une insuffisante responsabilisation des acteurs clés en matière de genre dans le processus de PNA.

La DEEG du MFFPE, les CGE des secteurs prioritaires et les organisations de la société civile intervenant sur le genre et les changements climatiques doivent être mobilisés dans le processus de PNA. Au-delà des invitations ponctuelles, il serait important de les responsabiliser avec des rôles précis dans les dispositifs institutionnels de coordination et d'opérationnalisation de la politique climatique.

Aussi, il existe un lien direct entre la sous-représentation des femmes dans les instances de décision et la faible efficacité des mesures de lutte aux changements climatiques qui nécessitent pourtant l'implication de l'ensemble des parties prenantes. Une piste de solution aux problèmes de représentation et de participation effective des femmes est de normaliser cette présence représentative des femmes dans toutes les sphères décisionnelles. En effet, à court et à long terme, il est important de considérer les femmes comme des actrices essentielles de développement, des actrices du changement, dont l'implication est nécessaire au succès des différentes initiatives.

À cet effet, les actions suivantes sont proposées :

- Le renforcement de la collaboration entre le MFFPE et le MEDDTE dans le cadre du processus de préparation, de mise en œuvre et de suivi-évaluation du PNA sur les questions de genre.
- La mise en place d'une commission genre au sein du COMNACC, ou d'une plateforme nationale sur le genre et le climat, afin de renforcer la participation des acteurs clés du genre dans le processus de PNA. Il s'agira de favoriser la collaboration effective et régulière entre la DEEG, la DCC de la DEEC, les points focaux climat, les CGE, les responsables des cellules de planification-suivi-évaluation (aux niveaux national et sectoriel) et les organisations de la société civile œuvrant dans les domaines du genre et du climat. Cela favorisera un engagement collectif avec des contributions de qualité pour la prise en compte stratégique et pratique de véritables enjeux de genre à tous les niveaux pour un PNA performant.
- L'inclusion de la dimension genre dans les mandats des différents comités du PNA.
- La participation systématique des CGE aux comités sectoriels et facilitation d'échanges entre les CGE sur le thème de l'adaptation.
- La participation d'un ou plusieurs acteurs en matière de genre au comité technique du PNA.
- La participation des équipes du PNA dans la révision de la SNEEG2.
- Le renforcement de la collaboration avec le ministère chargé des territoires pour une prise en charge efficace du genre dans les politiques d'adaptation des territoires.
- Le renforcement de la participation des femmes dans les processus de conception, de mise en œuvre et de suivi et d'évaluation des politiques et programmes de lutte concernant les changements climatiques. Par exemple, il pourrait être intéressant d'explorer la possibilité d'établir des objectifs chiffrés en termes de représentation des femmes dans les instances de décision du PNA (le COMNACC, le comité technique et les comités sectoriels) ou dans les instances de suivi de certains projets d'adaptation.

4.1.2 Connaissances, disponibilité et utilisation des données et communications en matière des questions de genre et des changements climatiques

- **Renforcement de la recherche sur le genre et l'adaptation aux changements climatiques**

Il serait important de renforcer la coordination et la concertation entre la recherche, les organisations de la société civile et les institutions gouvernementales sur les questions d'adaptation et de genre, en particulier sur les questions de participation équitable des femmes dans la prise de décision en lien avec les changements climatiques, les normes sociales et la question d'intersectionnalité. Ces partenariats permettraient d'alimenter les décisions et actions d'adaptation pour qu'elles répondent aux questions de genre.

- **Capitalisation des savoirs et expériences des femmes concernant les changements climatiques et sensibiliser les décideurs sur l'importance de ces savoirs et expériences**

Dans tous les secteurs prioritaires, des femmes sont à l'avant-garde avec des stratégies pour faire face aux changements climatiques à l'échelle communautaire et locale. Nombreuses sont celles qui vivent en lien étroit avec leur environnement, en ont une connaissance approfondie et sont leaders dans sa protection. Leurs savoirs traditionnels ainsi que leurs expériences et compétences développées dans l'exercice de leurs divers rôles en font des actrices de changement et de mobilisation incontournables pour l'adaptation (Association québécoise des organismes de coopération internationale & Comité québécois femmes et développement, 2020). Il serait important de mieux documenter ces savoirs et expériences, les partager de manière large et les utiliser pour informer les processus de conception et de mise en œuvre de plans de résilience et d'adaptation. Des approches novatrices développées par des femmes existent notamment dans les domaines de l'agroécologie, l'agroforesterie et la biodiversité; il faut les documenter et les valoriser pour constituer un corpus de connaissances capable d'influencer les décideurs publics.

- **Intégration de l'adaptation dans la base de données sur le genre**

Les données désagrégées par sexe et les inégalités de genre persistantes au niveau national et des secteurs prioritaires doivent orienter et influencer les perspectives et les choix d'adaptation. Pour cela, une base de données de référence sur le genre doit être mise en place. Il faut signaler la disponibilité de la plateforme de métadonnées axées sur le genre de l'ANSD élaborée dans le cadre du programme «Faire que chaque femme et chaque fille compte au Sénégal» appuyé par ONU Femmes. Ce programme de l'ANSD en collaboration avec les CGE, les cellules d'études et de planification et les structures de suivi des ODD est en cours et propose des indicateurs pour huit domaines, dont celui de l'eau, l'assainissement et l'environnement. Cependant, aucun indicateur sur le thème de l'environnement et plus particulièrement sur le thème de l'adaptation n'est encore proposé.

La responsabilisation et l'appui des CGE sectorielles les aideraient à travailler efficacement avec les points focaux climat en vue de l'intégration des questions climatiques dans cette base de données. Les CGE sectorielles pourraient alors utiliser les données au cours de la phase de choix des options d'adaptation intégrant les enjeux de genre.

Les études de référence sur le genre et la vulnérabilité disponibles pourraient également être mieux mises à profit en perspective de l'amélioration des PNA sectoriels sur la question centrale de l'équité et de l'égalité de genre.

- **L'appui à la sélection, la mise en œuvre et l'évaluation des actions d'adaptation sectorielles avec des critères sensibles au genre**

Les entretiens réalisés avec les points focaux sectoriels ont permis de constater la faible prise en compte du genre dans le projet d'appui au PNA du Sénégal financé par le FEM. Cette situation résulte de la non-maîtrise ou de l'insuffisante compréhension du concept et des stratégies d'intégration du genre dans les politiques publiques. C'est pourquoi, pour les prochaines étapes du processus, les points focaux sectoriels doivent s'appuyer sur les CGE de leurs secteurs respectifs afin de développer les actions suivantes :

- Élaborer des outils pour intégrer les questions de genre dans les actions d'adaptation
 - Mettre en place des critères d'éligibilité des actions d'adaptation afin de s'assurer qu'elles soient sensibles au genre
 - Inclure un ou des objectifs spécifiques aux questions de genre dans les projets ou programmes d'adaptation et mettre en place un cadre de résultats intégrant des indicateurs axés sur le genre
 - Recueillir des données désagrégées pour évaluer les progrès
 - Suivre et évaluer l'impact des mesures d'adaptation aux changements climatiques sur les femmes et les hommes et les différents avantages qu'ils tirent de ces mesures
- **Le renforcement de la communication sur les liens entre le genre et l'adaptation aux changements climatiques**

La DEEC du MEDDTE et le COMNACC, qui constituent le dispositif de coordination, doivent davantage renforcer la communication interne et mettre à niveau toutes les catégories de parties prenantes, notamment les acteurs clés du genre, sur tout le processus de PNA avec un accent sur les prochaines étapes et la centralité du genre. Cette stratégie permettra d'impulser une approche collaborative entre les cadres institutionnels nationaux et sectoriels du genre et de l'action climatique.

La communication externe sur le PNA et en particulier sur les aspects du genre doit être renforcée. La création d'un site Web spécifique sur ces aspects pourrait être utile. Il permettrait à un plus grand nombre d'acteurs et actrices d'avoir accès aux différents documents du processus de PNA, en particulier les acteurs de la société civile et les organisations travaillant sur les questions de genre et des changements climatiques. Une stratégie de communication plus large et sensible au genre doit aussi être développée pour toucher l'ensemble des acteurs, surtout les femmes, afin qu'elles appréhendent au mieux les impacts à venir des changements climatiques, les politiques d'adaptation existantes, leurs droits en matière de lutte contre les changements climatiques ou encore les processus de prise de décision auxquels elles pourraient contribuer.

4.1.3 Renforcement des capacités sur les questions de genre des principales parties prenantes du processus de PNA

« Partout dans le monde, le genre façonne les attentes, attributs, rôles, capacités et droits des femmes et des hommes. Bien que les changements climatiques [...] touchent tout le monde, les femmes et les hommes, en raison de leurs différents rôles sociaux, peuvent subir les impacts des changements climatiques de manière différente, les femmes en étant souvent affectées de manière disproportionnée. Les femmes, comparées aux hommes, ont souvent un accès limité aux ressources, moins d'accès à la justice, une mobilité limitée et peu de poids dans la prise de décision et l'orientation des politiques » (Initiative Européenne pour le Renforcement des Capacités, 2018).

Toutes les parties prenantes rencontrées ont exprimé des besoins en renforcement de capacités sur les différentes étapes du processus de PNA, sur le genre et le financement climatique en perspective d'une participation optimale dans le processus de PNA, d'un meilleur ancrage du genre dans la politique climatique et de la prise en charge des besoins spécifiques des femmes.

Un programme de renforcement des connaissances et capacités sur le genre et les changements climatiques devrait être développé et mis en œuvre afin de favoriser la mise en œuvre des bonnes pratiques sur le sujet par les acteurs institutionnels impliqués dans la formulation et la mise en œuvre des PNA. Les formations suivantes sont envisagées :

- **Le MFFPE** : Les destinataires des formations seront les cadres et particulièrement les agents de la DEEG sur les thématiques de la politique climatique nationale, le processus de PNA, les décisions des différentes négociations internationales sur les changements climatiques concernant le genre, la feuille de route des négociations sur le genre et les mécanismes de financement climatique axé sur le genre. Également, des mesures doivent être prises pour un appui spécial de la commission de révision de la SNEEG pour l'intégration des questions climatiques.
- **Les points focaux climat** : Les renforcements de connaissances doivent porter sur le climat et les relations sociales de genre, les défis et les enjeux, la centralité du genre dans le processus de PNA ainsi que les outils pour une meilleure prise en compte du genre dans l'analyse des secteurs et l'élaboration des PNA sectoriels.
- **Les CGE des secteurs prioritaires** : Les formations devront traiter du processus de PNA, de la politique et l'action climatique, de la centralité du genre dans le processus de PNA, des outils pratiques pour une meilleure prise en compte du climat dans les documents budgétaires en lien avec le genre et du genre dans les PNA sectoriels, des décisions des différentes négociations internationales sur les changements climatiques concernant le genre, de la feuille de route des négociations sur le genre et des mécanismes de financement climatique sensible aux questions de genre.
- **Le COMNACC** : Les formations devront se concentrer sur le genre et les outils pratiques pour l'intégration du genre dans leurs différentes activités.

4.1.4 Financement

- **Veiller à un accès plus équitable des femmes aux sources de financement**

Le rôle important des femmes dans l'adaptation aux changements climatiques, dans la résilience des communautés et dans les projets de développement durable est peu valorisé. Leurs

initiatives peinent à recevoir du financement et leurs actions, souvent déployées au niveau local, bénéficient de peu de visibilité et de valorisation à l'échelle locale, nationale ou internationale. L'essentiel des fonds octroyés dans la lutte contre les changements climatiques est attribué à des projets d'envergure, technologiquement avancés et majoritairement contrôlés par des hommes (Association québécoise des organismes de coopération internationale & Comité québécois femmes et développement, 2020). La question du financement des femmes impactées par les effets des changements climatiques a été récurrente au cours des entretiens menés sur le terrain, surtout provenant des CGE. C'est une dimension centrale qui doit être abordée dans le processus de PNA afin de concevoir un modèle qui correspond à la situation et aux besoins des femmes.

- **Favoriser une budgétisation sensible au genre**

Il serait également important d'explorer auprès du ministère responsable du budget la possibilité de l'institutionnalisation de l'intégration du climat dans le Document Budgétaire Genre articulé au DPPD. Les budgets des ministères et des projets doivent être examinés pour s'assurer qu'ils prennent en compte non seulement les besoins pratiques des femmes (allègement des activités de reproduction, modernisation des activités productives, mobilité, formation technique, santé de la reproduction), mais aussi leurs besoins stratégiques (propriété foncière, participation aux prises de décisions, formation technique, financement adapté).

Pour apporter des correctifs à la situation, les modalités de financement des PNA doivent être revues et l'inclusion d'outils budgétaires sensibles au genre doit être favorisée. À cet effet, il s'agira de mener un plaidoyer pour changer les modalités de l'octroi des financements climatiques, l'allocation de fonds multilatéraux et l'intégration d'une perspective de genre. En effet, une budgétisation sensible au genre inscrit les droits des femmes dans les objectifs de performance et les cadres de suivi des résultats afin de répartir plus équitablement et efficacement le financement et permettant ainsi de développer une meilleure résilience face aux crises écologiques locales, nationales et globales (Association québécoise des organismes de coopération internationale & Comité québécois femmes et développement, 2020).

Il s'agira également de favoriser la réflexion sur ce que peut être une utilisation répondant aux questions de genre de l'avancée notable de la COP27 relative au fonds de compensation envisagée pour les pertes et dommages climatiques.

4.1.5 Renforcement du leadership des femmes dans le processus de PNA

Au Sénégal, la question du leadership des femmes a émergé dans les années 1970 avec notamment l'émergence de beaucoup d'organisations de femmes (Guèye, 2013). Accroître le leadership et la prise de décision des femmes en matière de changements climatiques, notamment dans le processus de PNA, demande de s'attaquer aux causes profondes des inégalités sociales et de genre et aux asymétries de pouvoir dans le domaine en favorisant des changements dans les institutions, les attitudes et les pratiques qui reproduisent la discrimination et la marginalisation des femmes dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des programmes d'adaptation (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture & African Risk Capacity Group, 2021) et de reconnaître le rôle des femmes et des filles en tant qu'actrices du changement dans le développement et la mise en œuvre de stratégies de développement sobre en carbone, de résilience et d'adaptation.

Afin de favoriser ce leadership féminin et la prise en compte des femmes et des filles dans les mécanismes de prise de décision en lien avec l'adaptation aux changements climatiques, le Sénégal devrait inclure dans ses actions d'adaptation les trois aspects suivants :

- La promotion des droits des femmes et plus largement des personnes vulnérables en lien avec l'adaptation aux changements climatiques, comme le soulignait précédemment la recommandation sur la communication sensible au genre.
- La promotion et l'appui à l'entrepreneuriat vert, en particulier en faveur des femmes et des personnes vulnérables dans les secteurs prioritaires du processus de PNA. En effet, « en Afrique Sub-saharienne, près de 50 % des femmes dans la population active non agricole sont des entrepreneures cependant la performance des entreprises détenues par des femmes demeure systématiquement inférieure à celle des entreprises appartenant à des hommes » (Banque mondiale, 2019). Cet appui pourrait être favorisé via la création ou le renforcement de réseaux pour l'entrepreneuriat vert ou la création d'incubateurs ainsi que le développement d'une offre de renforcement des capacités sur le sujet en faveur des femmes et des personnes vulnérables.
- Le renforcement de la participation des femmes et des personnes vulnérables dans les processus de prise de décision liés à l'adaptation aux changements climatiques à tous les niveaux (du ménage au niveau national). Les activités de renforcement de capacités et de sensibilisation pourront particulièrement aider sur ces aspects pour sensibiliser les décideurs sur ces questions et renforcer la confiance en soi et les connaissances techniques sur l'adaptation, mais aussi les capacités de négociation et de prise de parole des femmes et des personnes vulnérables. Au niveau sous-national, il sera important de travailler sur la participation des femmes dans les processus de développement des plans locaux intégrant l'adaptation ainsi que les instances de gestion des ressources naturelles (terre, eau, forêts).

4.2 Recommandations pour une prise en compte du genre dans la prochaine CDN et les priorités d'adaptation des secteurs

Les recommandations sur la mise à jour de la CDN intègrent la prise en considération des inégalités sociales et du genre comme un des axes transversaux. Il serait donc important de répondre aux critères suivants :

- Identifier explicitement le genre comme un des principes devant guider la CDN afin qu'il soit intégré de manière transversale.
- Inclure les données désagrégées par genre les plus pertinentes issues des analyses de vulnérabilité.
- S'assurer que les options d'adaptation identifiées répondent aux questions de genre, c'est-à-dire qu'elles répondent aux besoins et capacités spécifiques différenciés selon le genre, favorisent la participation et l'influence équitable différenciées selon le genre dans les processus décisionnels en matière d'adaptation et contribuent à un accès équitable aux ressources financières et aux autres avantages découlant des investissements en matière d'adaptation (Réseau mondial de PNA & CCNUCC, 2019).

-
- Pour l'ensemble des secteurs prioritaires, il sera important d'inclure des activités pour sensibiliser les décideurs et renforcer les capacités des parties prenantes prioritaires, en particulier les hommes, sur les questions d'égalité et d'équité des genres afin de favoriser leur engagement et le suivi stratégique et opérationnel.

4.2.1 Le secteur de l'agriculture

Au Sénégal, le secteur agricole occupe une place essentielle dans la contribution économique du pays et génère des revenus pour la consommation familiale. Les femmes sont au cœur du processus de la production agricole, la transformation, la commercialisation et la consommation familiale.

Dans presque toutes les zones rurales du Sénégal, la prise de décision, la division du travail, le choix des activités, l'attribution des terres, la formation technique et le financement varient en fonction du genre et de la classe d'âge, tout comme la gestion des sols (Stiem-Bahtia, St-Jacques, Koudougou & Onibon Doubogan, 2019). Par conséquent, le succès à long terme des activités d'adaptation envisagées réside dans la compréhension et l'analyse factuelle des facteurs et contraintes qui sous-tendent l'adhésion et leur adoption par les différentes catégories d'exploitantes et d'exploitants agricoles dans leurs contextes et réalités culturels et institutionnels spécifiques.



Il est clair que les mesures d'adaptation préconisées doivent mieux articuler les besoins pratiques et les intérêts stratégiques des femmes. De façon générale, il est indispensable d'impliquer davantage les femmes dans le choix des mesures d'adaptation afin d'y intégrer leurs spécificités et leurs particularités et d'assurer ainsi leurs succès. L'agroécologie féministe constitue une alternative crédible pour assurer la protection des ressources naturelles tout en garantissant un développement durable et harmonieux intégrant une souveraineté alimentaire. La CDN en tant que document stratégique doit être améliorée dans une perspective d'équité et d'égalité entre les genres pour garantir une transition écologique et prendre en compte les recommandations ci-dessous et le Plan d'Action Genre et Changements Climatiques en Agriculture au Sénégal (Accélérer l'impact de la recherche climatique du CGIAR en Afrique, 2022).

Mesures d'adaptation	Recommandations
<p>Gestion durable des terres (dé-fense et restauration des terres dégradées, restauration de la fertilité organique des sols, agroforesterie, récupération des terres salées)</p>	<p>Veiller à prendre en compte les difficultés liées à la conciliation entre les activités de restauration des terres et les rôles et obligations sociaux des femmes.</p> <p>Les programmes de lutte contre la déforestation et la dégradation des terres incluent les hommes et les femmes dans leurs mécanismes de réalisation. Renforcement et développement de pépinières forestières et forêts urbaines, périurbaines et communautaires en impliquant équitablement les hommes et les femmes.</p> <p>Fournir des données désagrégées par sexe sur les titres fonciers, les modes d'exploitation et de tenure foncière.</p> <p>Développer et mettre en œuvre une stratégie de communication destinée au grand public et un plan de suivi-évaluation (organisations d'événements locaux dans chaque site d'intervention, développement et vulgarisation de supports audiovisuels sur les impacts des changements climatiques, démonstration et diffusion d'expériences réussies de gestion des écosystèmes et sur la vulnérabilité). S'assurer de l'accès et de la sécurisation des terres pour les femmes en intégrant les plateformes d'organisations féminines dans les commissions domaniales des collectivités territoriales.</p>
<p>Transformation et valorisation des produits agricoles</p>	<p>Promouvoir l'autonomisation des femmes à travers l'entrepreneuriat dans le secteur agroalimentaire (Accélérer l'impact de la recherche climatique du CGIAR en Afrique, 2022) en atteignant les buts suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la formation et l'encadrement des femmes actives dans la transformation et la commercialisation des produits locaux (lait, cuir, produits forestiers). • Investir dans l'acquisition et l'entretien d'infrastructures et de matériels résilients pour la création et le développement de PME féminines basées sur les ressources naturelles (valorisation des filières agricoles, pastorales et forestières porteuses, jardins polyvalents villageois, modèle d'éco-ferme intégrée et multifonctionnelle, unités de transformation et de conditionnement des productions agricoles, animales et forestières).
<p>Services climatiques</p>	<p>Développer des partenariats et la gestion des connaissances pour la fourniture d'informations climatiques et de services d'agriculture intelligente sensibles au genre au niveau national (Accélérer l'impact de la recherche climatique du CGIAR en Afrique, 2022).</p> <p>Promouvoir l'accès équitable des femmes aux services d'information climatique (Accélérer l'impact de la recherche climatique du CGIAR en Afrique, 2022).</p>
<p>Questions transverses</p>	<p>Promouvoir des options d'adaptation transformatrices en matière de genre qui permettent non seulement de renforcer la capacité d'agir des hommes et des femmes, mais aussi de transformer les relations de pouvoir existantes entre les hommes et les femmes et de soutenir la transformation des normes sociales, coutumes, valeurs et pratiques discriminatoires (Accélérer l'impact de la recherche climatique du CGIAR en Afrique, 2022).</p> <p>Renforcer les capacités des acteurs du secteur agricole sur les questions de genre et inclure le genre dans les outils utilisés par le secteur agricole pour l'adaptation.</p> <p>Renforcer les connaissances et les capacités des collectivités territoriales, des autorités administratives et des agents techniques sur la budgétisation sensible au genre ainsi que sur le genre et les changements climatiques.</p>

4.2.2 Le secteur des pêches et de l'aquaculture

Les recherches montrent l'importante contribution économique et sociale des femmes œuvrant dans le secteur halieutique aux dépenses familiales et de consommation, à l'éducation et à la santé nutritionnelle et maternelle (Ba, 2006; USAID, 2016). Les principales mesures d'adaptation identifiées par la CDN doivent être orientées dans une perspective d'équité et d'égalité entre les genres et ainsi renforcer l'autonomisation des femmes dans le secteur.

Mesures d'adaptation	Recommandations
Gestion durable des ressources halieutiques et restauration des habitats marins	Renforcer les capacités d'adaptation des femmes transformatrices dans le secteur halieutique (attribution de foyers améliorée, création de centres de fumage).
Promotion du développement de l'aquaculture durable	Renforcer les capacités des jardins maraîchers féminins en incluant le développement de la pisciculture comme modèle alternatif.
Restauration et gestion durable des mangroves	Assurer l'intégration de la dimension genre dans les plans de gestion des aires marines communautaires par le renforcement des capacités et des connaissances des acteurs communautaires sur le genre et les changements climatiques. Renforcer la sécurité des femmes actives dans l'ostréiculture par la distribution d'équipement et de matériel durables (pirogues en fibre de carbone, gilets de sauvetage, installations de balises).

4.2.3 Le secteur de la santé

Les projections réalisées pour le secteur de la santé prévoient une augmentation des maladies liées à la gestion de l'eau, le développement des maladies transmissibles par voie aérienne et l'exacerbation de la concentration de substances allergènes. La persistance de ces phénomènes climatiques renforcera la vulnérabilité des groupes sociaux à travers le développement des maladies vectorielles comme le paludisme, qui touchent davantage les femmes allaitantes et en situation de grossesse et les enfants âgés de moins de cinq ans (Ministère de l'Environnement et des Ressources forestières du Togo, 2015).

Mesures d'adaptation	Recommandations
Renforcement de la surveillance épidémiologique intégrée	Sensibiliser davantage les acteurs communautaires à la base (<i>badjenu</i> gox et les relais communautaires) sur les questions de santé de reproduction maternelle et les changements climatiques.
Prévention et contrôle des maladies sensibles dans les zones sujettes aux risques climatiques	Formuler des études de diagnostic sur l'impact des effets des changements climatiques et l'évolution des conditions sanitaires des femmes et des enfants.

4.2.4 Le secteur des ressources en eau

« Les changements climatiques affectent qualitativement et quantitativement les ressources en eau. L'approvisionnement en eau et les tâches domestiques y afférentes étant généralement réservés aux femmes dans les ménages, une attention particulière doit être portée aux disparités hommes-femmes dans le processus d'adaptation aux changements climatiques afin d'assurer l'efficacité des actions » (Ministère de l'Environnement, République du Togo, 2019).

Mesures d'adaptation	Recommandations
Gestion intégrée des ressources en eau	Tenir compte des besoins spécifiques des femmes dans la mise en œuvre des dispositifs de collecte d'eau (par exemple, alléger le mode d'accès et d'exhaure des eaux de puits). Former les groupements de femmes aux techniques de potabilisation de l'eau. Promouvoir les kits solaires d'irrigation pour les femmes.
Construction de bassins de rétention	Développer l'accès à l'eau par la réalisation de bassins de rétention, de réservoirs et d'adduction des infrastructures hydrauliques (château d'eau, forages) vers les jardins maraîchers féminins.
Démultiplication des forages	Assurer une meilleure intégration des groupements de femmes dans les comités décisionnels de gestion des infrastructures de forage.

4.2.5 Le secteur de l'élevage

Considéré comme un secteur prioritaire d'intervention, l'élevage reste affecté selon la CDN par une baisse progressive de la productivité et de la qualité du fourrage, la raréfaction des ressources hydriques et fourragères, la baisse de la productivité de l'élevage et la recrudescence des maladies animales. Le maintien de ces phénomènes liés aux changements climatiques entraînera des conséquences néfastes pour les femmes particulièrement concernées par la gestion du petit bétail et de la filière lait.

Mesures d'adaptation	Recommandations
Gestion durable des ressources pastorales (couloirs de transhumance, intégration des cultures fourragères, gestion transfrontalière)	Mettre en place des banques de fourrage à partir des parcelles mises à défens et s'assurer que les groupements féminins y tirent des profits. Concevoir des poulaillers traditionnels améliorés et des fermes modernes adaptées à l'environnement rural pour une meilleure productivité.
Développement et renforcement des unités pastorales	Améliorer la formation et l'encadrement des femmes actives dans la transformation et la commercialisation des produits issus de l'élevage (lait, cuir). Mettre en place une structure de financement pour les micro-projets environnementaux destinés aux femmes.
Démultiplication des forages	Assurer une meilleure intégration des groupements de femmes dans les comités décisionnels de gestion des infrastructures de forage.

Conclusion

L'État du Sénégal, à travers le MEDDTE, s'est engagé à améliorer le cadre de gestion de l'environnement et des ressources naturelles, l'intégration des principes du développement durable dans les politiques et le renforcement de la résilience des hommes et des femmes face aux changements climatiques.

Les différentes recherches et entretiens réalisés dans le cadre de cette étude ont permis de faire le diagnostic de la prise en compte du genre dans le processus de PNA et de cibler les insuffisances en fonction des appuis et des secteurs. Les résultats de l'étude ont montré que malgré les progrès accomplis par les différents acteurs dans la prise en compte du genre dans le processus du PNA en cours, beaucoup d'efforts restent à faire. Les questions d'équité et d'égalité de genre ne sont pas encore suffisamment prises en compte dans le processus de PNA du Sénégal. Une intégration plus systématique et approfondie de la problématique du genre est essentielle afin d'assurer la pertinence et l'efficacité de l'ensemble du processus de PNA pour toutes les catégories de population, notamment celles qui sont les plus impactées par les effets néfastes des changements climatiques, surtout les femmes, compte tenu de leur statut et rôle social.

Cependant, le cadre institutionnel et politique, ainsi que les différentes expériences du pays en matière de promotion du genre et du leadership féminin constituent une base solide pour favoriser l'intégration du genre dans les politiques climatiques et plus particulièrement dans le processus du PNA.

L'approche méthodologique développée dans le cadre de l'étude a permis aux différentes parties prenantes de prendre conscience des défis et des mesures à mettre en place pour chaque niveau institutionnel et chaque secteur.

Il s'agit maintenant pour la DCC, et donc de la DEEC du MEDDTE, de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de renforcer le processus et de créer un mouvement d'ensemble pour un PNA juste et équitable.

Références

Accélérer l'impact de la recherche climatique du CGIAR en Afrique. (2022). Plan d'Action Genre et Changements Climatiques en Agriculture au Sénégal (rapport provisoire). https://cgspace.cgiar.org/bitstream/handle/10568/127092/Rapport%20Provisoire_Plan%20d%27action%20genre%20Senegal_Version_Dec2022.pdf?sequence=4&isAllowed=y

Agence américaine pour le développement international. (2016). *Étude baseline Naatal Mbay. Volet genre et autonomisation des femmes*. https://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PAOOMN4V.pdf

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie. (2020). *Situation économique et sociale du Sénégal 2017 – 2018*. https://www.ansd.sn/sites/default/files/2022-12/8-SES-2017-2018_Eau-assainissement.pdf

Akello, G., & Sarr, F. (1999). *Le rôle économique des femmes dans le développement agricole et rural. Promouvoir les activités génératrices de revenus*. https://cgspace.cgiar.org/bitstream/handle/10568/64464/977_CTA_rapport_annual_1999.pdf?sequence=1&isAllowed=y

Ancey, V., Wane, A., Müller, A., André, D., & Leclerc, G. (2008). Payer l'eau au Ferlo. Stratégies pastorales de gestion communautaire de l'eau. *Autrepart*, 2(46), 51 – 66. <https://doi.org/10.3917/autr.046.0051>

Association québécoise des organismes de coopération internationale, & Comité québécois femmes et développement. (2020). *Une approche féministe à la justice climatique*. https://aqoci.qc.ca/wp-content/uploads/2022/03/pdf_fiche_approche_feministe_a_la_justice_climatique_2020.pdf

Ba Diao, M., Senghor, C. D., & Diao, B. (2003). Les femmes dans la filière lait périurbaine au Sénégal. *Cas de la région de Kolda. Rev. Élev. Méd. vet. Pays trop.*, 55(4), 229 – 304. <https://revues.cirad.fr/index.php/REMYT/article/view/9817/9811>

Ba, H. (2006). *La participation des femmes dans les groupements économiques en milieu urbain dans le secteur des pêches à Dakar*. Thèse de doctorat, Université Laval. Groupe interuniversitaire d'études et de recherches sur les sociétés africaines. <https://www.giersa.ulaval.ca/la-participation-des-femmes-dans-les-groupements-economiques-en-milieu-urbain-dans-le-secteur-des>

Banque mondiale. (2019). *Les bénéficiaires de la parité. Libérons le potentiel de l'entrepreneuriat féminin en Afrique*. <https://documents1.worldbank.org/curated/en/691251563902252416/pdf/Main-Report.pdf>

Broutin, C., & Diokhané, O. (2000). *La filière « lait et produits laitiers » au Sénégal*. http://hubrural.org/IMG/pdf/senegal_tpa_filiere_+lait.pdf

C40 Cities Finance Facility. (2021). *The strategic importance of building flood resilience in the Greater Dakar Region*. <https://cff-prod.s3.amazonaws.com/storage/files/2eUb3nWfgl7XojQtoeTT1bCiR5qwnv2Nqc8kQCYE.pdf>

Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. (2010). *Rapport de la seizième session de la Conférence des Parties, tenue à Cancún du 29 novembre au 10 décembre 2010*. <https://unfccc.int/fr/node/6525>

Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. (2011). *Décision 5/CP.17. Plans nationaux d'adaptation*. <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/docs/2011/cop17/fre/O9aO1f.pdf>

Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. (2015). *Accord de Paris*. https://unfccc.int/files/essential_background/convention/application/pdf/french_paris_agreement.pdf

Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. (2016). *Rapport de la Conférence des Parties sur sa vingt-deuxième session, tenue à Marrakech du 7 au 18 novembre 2016 Additif Deuxième partie : Mesures prises par la Conférence des Parties à sa vingt-deuxième session. Décision 21/CP.22*. <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/docs/2016/cop22/fre/10aO2f.pdf>

Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. (2017). *Report of the Conference of the Parties on its twenty-third session, held in Bonn from 6 to 18 November 2017 Addendum Part two: Action taken by the Conference of the Parties at its twenty-third session. Decision 3/CP.23*. <https://unfccc.int/resource/docs/2017/cop23/eng/11aO1.pdf#page=13>

Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. (2019). *Décision 3/CP.25. Programme de travail renforcé de Lima relatif au genre et son plan d'action en faveur de l'égalité des sexes*. https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cp2019_13aO1F.pdf

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. (2019). *Huitième rapport périodique soumis par le Sénégal en application de l'article 18 de la Convention, attendu en 2019*. https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CEDAW%2FC%2FSEN%2F8&Lang=en

Dehoorne, O., & Diagne, A. K. (2008). *Tourisme, développement et enjeux politiques. L'exemple de la Petite Côte (Sénégal). Études caribéennes, 9 – 10*. <https://doi.org/10.4000/etudescaribeennes.1172>

Diagne Gueye, Y. (2008). *Genre, changements climatiques et insécurité humaine. Le cas du Sénégal*. https://base.afrique-gouvernance.net/docs/genre-changement_climatique_et_securite_humaine_au_senegal.pdf

Equal Measures 2030. (2022). *Profil de pays. Sénégal*. https://www.equalmeasures2030.org/wp-content/uploads/2023/06/Profil_Pays_Senegal.pdf

Gaye, R. S. (2021). *Étude de référence sur le genre et les changements climatiques dans les secteurs du Plan National d'Adaptation du Sénégal (agriculture, santé, infrastructures et inondations) et au niveau territorial à travers le projet PNA/FEM*. <https://www.pna-senegal.org/etudes/>

Groupe d'études et de recherches genre et sociétés. (2008). *Problématique de l'accès des femmes à l'eau en milieu rural*.

Guèye, N. S. (2013). *Mouvement sociaux des femmes au Sénégal*. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000227111>

Hammill, A., Dekens, J., & Dazé, A. (2020). *Le processus des plans nationaux d'adaptation (PNA). Questions fréquentes*. <https://napglobalnetwork.org/wp-content/uploads/2020/07/napgn-fr-2020-Processus-PNA-Questions-Fréquentes.pdf>

Initiative Européenne pour le Renforcement des Capacités. (2018). *Guide de poche sur l'égalité de genre sous la CCNUCC*. <https://www.iied.org/sites/default/files/pdfs/migrate/G04318.pdf>

Initiative Prospective Agricole et Rurale. (2019). *Projet de recherche-action. «Promotion d'une gouvernance foncière inclusive par l'amélioration des droits fonciers des femmes au Sénégal»*. https://www.ipar.sn/IMG/pdf/rapport-etude_de_base_genre_foncier_vf-2.pdf

Jellani Mané, C. A. (2022). *La masculinité positive et transformatrice : attitudes et comportements des hommes. Résultats de l'enquête sur les hommes et l'égalité entre les sexes - Ndiob, Mont Rolland, Sandiara, Bargny, Ndiaffate [Sénégal]* Programme des Nations-Unies pour le Développement.

Libam, A. M. (1996). *La contribution de la main d'œuvre féminine dans les perspectives de développement du secteur de la pêche au Sénégal*. <https://hdl.handle.net/10855/42961>

Mbaye, L. (2005). *État des lieux de la filière de transformation artisanale des produits halieutiques au Sénégal*. https://www.bameinfopol.info/IMG/pdf/Etude_sur_produits_halieutiques_VProvisoire.pdf

Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural. (2018). *Circulaire*.

Ministère de la Femme, de la Famille, du Genre et de la Protection des enfants, & ONU Femmes. (2019). *Rapport national de la mise en œuvre de la déclaration et du programme d'action de Beijing+25 du Sénégal*. <https://www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Attachments/Sections/CSW/64/National-reviews/Senegal.pdf>

Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection des Enfants. (2023). *Bulletin statistiques genre au Sénégal - Travail non rémunéré, la participation politique et le leadership féminin*. Première édition 2022. <https://data.unwomen.org/sites/default/files/documents/Publications/2023/Senegal-unpaidcare.pdf>

Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance. (2016). *Stratégie Nationale pour l'Équité et l'Égalité de genre 2016 – 2026*. <https://www.prb.org/wp-content/uploads/2020/06/Senegal-Strat%C3%A9gie-Nationale-d%E2%80%99Equit%C3%A9-et-d%E2%80%99Egalit%C3%A9-de-Genre-2016-2026.pdf>

Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan. (2018). *Plan Sénégal Émergent. Plan d'actions prioritaires 2019 – 2023*. https://www.sentresor.org/app/uploads/pap2_pse.pdf

Ministère de l'Environnement et de la Protection de la nature. (2006). *Plan d'action national pour l'adaptation aux changements climatiques*. <https://unfccc.int/resource/docs/napa/sen01f.pdf>

Ministère de l'Environnement et des Ressources forestières du Togo. (2015). *Étude de risque et vulnérabilité et d'adaptation. Secteur établissements humains et santé*. https://climhealthafrica.org/wp-content/uploads/2021/10/2019_GIZ_VA_Togo_Rapport-final.pdf

Ministère de l'Environnement et du Développement durable. (2021). *Projet Changement Climatique et Gestion intégrée des Zones côtières (CCGIZO). État des lieux en termes de prise en compte du genre et résilience climatique dans les projets et document de planification*.

Ministère de l'Environnement et du Développement durable. (2022). *Stratégie Genre de l'Environnement et du Développement durable (SGEDD)*. <https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/2023-03/PNUD%20Rapport%20SGEDD.pdf>

Ministère de l'Environnement, République du Togo. (2019). *Orientations pour la prise en compte du genre dans le processus de Plan National d'Adaptation (PNA) du Togo*. <https://napglobalnetwork.org/wp-content/uploads/2019/11/napgn-fr-2019-orientations-pour-la-prise-en-compte-du-genre-dans-le-processus-de-PNA-du-Togo-2.pdf>

Notre Dame Global Adaptation Initiative. (2021). *ND-GAIN Country Index – Rankings*. <https://gain.nd.edu/our-work/country-index/rankings/>

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, & African Risk Capacity Group. (2021). *Le leadership féminin et l'égalité femmes-hommes dans la lutte contre le changement climatique et la réduction des risques de catastrophes en Afrique*. Appel à l'action. <https://doi.org/10.4060/cb7431fr>

Pörtner, H.-O., Roberts, D.C., Adams, H., Adelekan, I., Adler, C., Adrian, R., Aldunce, P., Ali, E., Ara Begum, R., BednarFriedl, B., Bezner Kerr, R., Biesbroek, R., Birkmann, J., Bowen, K., Caretta, M. A., Carnicer, E.J., Castellanos, E., Cheong, T. S., Chow, W., ... Rama, B. (2022). Technical summary. In *Climate change 2022: Impacts, adaptation and vulnerability. Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change* [H.-O. Pörtner, D.C. Roberts, M. Tignor, E.S. Poloczanska, K. Mintenbeck, A. Alegría, M. Craig, S. Langsdorf, S. Lössche, V. Möller, A. Okem, B. Rama (Eds.)] (pp. 37–118). Cambridge University Press. https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg2/downloads/report/IPCC_AR6_WGII_TechnicalSummary.pdf

République du Sénégal. (2018). *Circulaire N° 989 du 5 juin 2018 du ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural*. <https://faolex.fao.org/docs/pdf/sen211822.pdf>

République du Sénégal. (2020). *Contribution Déterminée au niveau National du Sénégal*. <https://unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-06/CDNSenegal%20approuv%C3%A9e-pdf-.pdf>

Réseau mondial de PNA, & Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. (2019). *Boîte à outils pour un processus d'élaboration et de mise en œuvre de plans nationaux d'adaptation (PNA) qui répond aux questions de genre. Supplément aux Directives techniques de la CCNUCC pour les processus de PNA*. https://napglobalnetwork.org/wp-content/uploads/2019/12/napgn-fr-2019-toolkit-for-a-gender_responsive-process-to-formulate-and-implement-naps.pdf

Sall, F. P., & Thioune, R., ed. (2012). *Sénégal. Les femmes rurales à l'épreuve d'une citoyenneté foncière*. Langaa.

Sall, M., Mansour Tall, S., Tandian, A., & Samb, A. A. (2011). *Changements climatiques, stratégies d'adaptation et mobilités. Évidence à partir de quatre sites au Sénégal*. <https://www.iied.org/sites/default/files/pdfs/migrate/10598FIIED.pdf>

Stiem-Bahtia, L., St-Jacques, B., Koudougou, S., & Onibon Doubogan, Y. (2019). *Comment mettre la gestion durable des terres au service des exploitantes agricoles*. <https://assets.ctfassets.net/rrir183ijfda/3cMZuZPBfp34UrCLUOwXUj/085302a56a55382f4382a276cd58079a/Working-Paper-Gender-FR.pdf>

Sy, O. (2009). Rôle de la mare dans la gestion des systèmes pastoraux sahéliens du Ferlo (Sénégal). *Cybergeo : European Journal of Geography*. <https://doi.org/10.4000/cybergeo.22057>

United Nations Développement Programme. (2021). *Table 5. Gender inequality index*. <https://hdr.undp.org/data-center/documentation-and-downloads>

USAID. (2017). *Climate change risk profile Senegal. Fact Sheet*. https://www.climatelinks.org/sites/default/files/asset/document/2017_USAID%20ATLAS_Climate%20Change%20Risk%20Profile%20-%20Senegal.pdf

Annexes

Annexe 1 – Liste des institutions rencontrées

Noms et prénoms	Titre	Institutions
Mme Maïmouna DIARRA	Coordonnatrice de la CGE	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement
M. Lamine DIATTA	Responsable de programme	DCC / DEEC - MEDDTE
M. Ndiaga DIOP	Responsable de programme	GIZ
Mme Safiétou DIOP	Coordonnatrice de la CGE	Ministère de l'Élevage et des Productions animales
M. DIOUCK	Point focal climat	Direction des Parcs Nationaux - MEDDTE
M. Alla DIOUCK	Point focal climat	Ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement
Mme Astou DIOUF	Directrice de la DEEG	Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'enfant
Mme Boury Angélique DIOUF	Responsable de programme	Projet CCGIZC - DEEC - MEDDTE
Mme Dibor FAYE	Point focal genre	DEEC - MEDDTE
Mme Aissatou GUËYE	Point focal climat	Ministère des Pêches et de l'Économie mari-time
Mme Khady KANE	Point focal climat	Ministère de l'Élevage et des Productions animales
M. Amadou KONATE	Point focal climat	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement
Mme Fatima LAM	Coordonnatrice de la CGE	Ministère des Pêches et de l'Économie mari-time
Dr Codou Badiane MANE	Point focal climat	Ministère de la Santé et de l'Action sociale

Noms et prénoms	Titre	Institutions
Mme Sokhna Mbaye Diop MBACKE	Coordonnatrice de la CGE	Ministère de l'Agriculture, de l'Équipement rural et de la Souveraineté alimentaire
Mme Aminata NDIAYE	Coordonnatrice de la CGE	Ministère de la Santé et de l'Action sociale
M. Gabriel NDIAYE	Coordonnateur du PNA-FEM	PNA-FEM - DEEC - MEDDTE
M. Omar NDIAYE	Point focal climat	Ministère de l'Agriculture, de l'Équipement rural et de la Souveraineté alimentaire
Mme Fatou NDOYE	Responsable de programme Point focal genre	Enda Graf Sahel
Momar SOW	Chef de Projet aires marines proté-gées et mangroves	La Direction des Aires Marines Communau-taires Protégées du MEDDTE
Mme Ndèye Astou SYLLA	Présidente	Regroupement Communautaire pour l'auto-Développement de Familles (RECODEF)

Annexe 2 – Options d’adaptation par secteur retenues dans la CDN

Les principales mesures d’adaptation identifiées dans la CDN sont les suivantes :

Agriculture

Principales mesures d’adaptation prioritaires actuelles (horizon 2025 – 2030 pour 2°C)

- Système d’alerte précoce
- Gestion durable des terres (défense et restauration des terres dégradées, restauration de la fertilité organique des sols, agroforesterie)
- Récupération des terres salées
- Utilisation de variétés adaptées (cycle court et température)
- Promotion de systèmes de production intégrée agriculture-élevage-agroforesterie
- Renforcement de la résilience par la diversification des systèmes de production (amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle)
- Maîtrise de l’eau (promotion de l’irrigation locale, développement de bassins de rétention pour l’irrigation de complément)
- Promotion et utilisation de l’information et des services climatiques
- Gestion des risques et catastrophes liés au climat
- Assurance agricole
- Stratégies et gestion des activités postérieures à la récolte (stockage, séchage)
- Planification de la production agricole
- Transformation et valorisation des produits agricoles

Source : République du Sénégal (2020)

Pêches et aquaculture

Principales mesures d'adaptation prioritaires actuelles (horizon 2025 – 2030 pour 2 °C)

- Gestion durable des ressources halieutiques et restauration des habitats marins
- Amélioration de l'efficacité de la gestion et extension des aires marines protégées et des parcs marins (10 aires marines protégées pour 2025)
- Promotion du développement de l'aquaculture durable
- Amélioration de la sécurité des communautés de pêcheurs et des infrastructures liées à la pêche
- Restauration et gestion durable des mangroves

Source : République du Sénégal (2020)

Élevage

Principales mesures d'adaptation prioritaires actuelles (horizon 2025 – 2030 pour 2 °C)

- Système d'alerte précoce
- Semi-stabulation
- Gestion durable et conservation des ressources pastorales (couloirs de transhumance, intégration des cultures fourragères, gestion transfrontalière)
- Promotion de système durable de collecte et de conservation des fourrages
- Renforcement de la production, la diffusion et l'utilisation de l'information climatique
- Promotion de l'assurance du cheptel
- Amélioration de la santé et de la productivité animales
- Développement et renforcement des unités pastorales (à spécifier)
- Amélioration génétique des espèces

Source : République du Sénégal (2020)

Biodiversité et tourisme

Principales mesures d'adaptation prioritaires actuelles (horizon 2025 – 2030 pour 2 °C)

- Renforcement des bases de connaissance sur la diversité biologique en rapport avec les impacts des changements climatiques
- Renforcement de la résilience des écosystèmes

Source : République du Sénégal (2020)

Ressources en eau

Principales mesures d'adaptation prioritaires actuelles (horizon 2025 – 2030 pour 2 °C)

- Gestion intégrée des ressources en eau (maîtrise de la ressource : connaissances de la disponibilité, des flux, de la qualité, de la demande et des usages)
- Construction de bassins de rétention
- Dessalement de l'eau de mer
- Transfert d'eau
- Démultiplication des forages

Source : République du Sénégal (2020)

Gestion des risques de catastrophes axée sur les inondations

Principales mesures d'adaptation prioritaires actuelles (horizon 2025 – 2030 pour 2 °C)

- Mise en œuvre du plan national d'aménagement du territoire et des schémas directeurs
- Restructuration urbaine et relogement des zones prioritaires
- Renforcement des infrastructures d'assainissement et des systèmes de drainage des eaux pluviales dans les villes

Source : République du Sénégal (2020)

Santé

Principales mesures d'adaptation prioritaires actuelles (horizon 2025 – 2030 pour 2 °C)

- Renforcement de la surveillance épidémiologique intégrée
- Prévention et contrôle des maladies sensibles au climat dans les zones sujettes aux risques climatiques
- Renforcement de la lutte antivectorielle

Source : République du Sénégal (2020)

REPUBLIQUE DU SENEGAL



UN PEUPLE -UN BUT -UNE FOI